



L'État dans la région Nord - Pas-de-Calais



Rapport d'activité des services de l'État

2009

L'activité de l'État dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2009

Sommaire

●	Préface du Préfet	1
●	Permanence et adaptation de l'État	2
●	L'éducation, un préalable incontournable	13
●	L'emploi, la santé et le logement : les bases de la cohésion sociale et de l'égalité des chances	17
●	L'État, acteur de la compétitivité régionale	25
●	L'écologie, un enjeu et un défi	34
●	Les territoires, support de l'intégration des politiques	39
●	Sigles & acronymes	42
●	Coordonnées des services	45

Préface du Préfet

Lille, le 7 juin 2010



Le présent rapport synthétise l'activité des différents services de l'Etat dans la région et constitue ainsi le premier point d'étape de la Stratégie de l'Etat pour le Nord - Pas de Calais 2009-2011.

Après un automne 2008 marqué par les soubresauts violents de la crise financière puis économique, les services de l'Etat se sont mobilisés tout au long de l'année 2009 pour lutter contre les effets de cette grave crise. La mise en oeuvre du plan de relance et l'activation des dispositifs d'accompagnement du tissu économique et des salariés avec les partenaires de l'Etat ont permis de sauver de nombreux emplois.

Au-delà de ces mesures de nature conjoncturelle, l'action des services de l'Etat s'inscrit également dans le moyen et le long terme, par le soutien au développement de l'attractivité régionale. Le développement du potentiel de recherche et d'innovation a été marqué par l'opération Campus, qui a concerné Lille et Valenciennes, ainsi que par le soutien aux pôles de compétitivité labellisés ou à venir. Les services de l'Etat ont également accompagné les acteurs locaux dans l'amélioration de la structuration et de la gouvernance du territoire. Ainsi, a été engagé sur l'aire métropolitaine lilloise un important travail partenarial de mise en cohérence des projets d'aménagement et de transport. L'Etat s'est impliqué dans la valorisation des retombées attendues localement par l'installation du Louvre-Lens.

Afin d'éviter que la crise n'aggrave la situation sociale dans la région, l'Etat a poursuivi son action en matière de cohésion sociale et d'égalité des chances. Les solidarités fondamentales assurées par l'Etat passent notamment par l'accès au logement, avec la mise en oeuvre du droit au logement opposable, mais aussi par l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, avec notamment la relance des contrats aidés et la mise en place du revenu de solidarité active, qui ont demandé un fort investissement de Pôle Emploi et des services de l'Etat.

L'année 2009 a été celle de la pleine mise en oeuvre de la dynamique Espoir Banlieues. Dans le cadre de la lutte contre les inégalités, la question de l'éducation occupe une place prépondérante car elle est une des conditions de réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ainsi en 2009, un plan de lutte contre le décrochage scolaire des jeunes (plan PARTAJ) a été signé avec la Région, dans la volonté affichée de conduire tous les élèves à la réussite.

La mise en oeuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat s'est poursuivie en 2009 à l'échelon régional (création de la DRAAF, de la DREAL et de la DRFiP) et départemental (préparation de la création des directions départementales interministérielles au 1er janvier 2010). Pendant cette période de transition marquée par d'importantes réorganisations, les services ont pour autant assuré sans faillir la continuité des missions qui leur incombent, tout en renouvelant leur méthode de travail afin de se préparer aux enjeux de demain.

Jean-Michel BÉRARD
Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais

Permanence et adaptation de l'État

L'État assure de manière permanente les missions régaliennes, qu'il s'agisse de faire respecter la loi ou de protéger le citoyen, mais tout en cherchant à moderniser la gestion publique. Cet objectif est au cœur de la réforme de l'organisation administrative territoriale, dont la mise en œuvre a été poursuivie en 2009.

► L'État, pivot central du respect de la loi

► Faciliter et sécuriser la décentralisation

Renforcer l'offre de services en matière de conseil financier et fiscal

La création de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP), s'accompagne d'une rénovation ambitieuse des prestations offertes aux collectivités locales, selon deux axes :

- l'enrichissement du service rendu en matière fiscale et le développement de nouvelles prestations d'information et d'expertise financières ;
- la mise en œuvre d'innovations technologiques au service de la dématérialisation et de la performance.

Dans le Nord, un comité d'élus locaux s'est tenu le 9 juillet 2009, sous la présidence du Préfet et en présence des élus – ou leurs représentants – des grandes collectivités, afin de leur présenter les grands axes de cette offre enrichie. Dans le Pas-de-Calais, une journée porte ouverte a été organisée fin 2009 au profit des élus locaux, dans le même objectif.

De manière concrète, plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre par la DRFiP du Nord et la DDFIP du Pas-de-Calais en 2009 :

- La désignation d'un interlocuteur unique au sein de chacune des deux directions (pôle fiscalité directe locale, issu de la fusion des services des ex-DSF et de l'ex-Trésorerie Générale) : elle a permis d'accélérer la transmission aux collectivités des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale.
- L'organisation de nombreuses réunions bilatérales entre les comptables et les collectivités (près de 500 réunions bilatérales dans le Nord), afin d'explicitier le contenu de la « nouvelle offre ». Les comptables publics, grâce à des formations approfondies et au soutien organisé des autres services de la DRFiP (notamment le pôle fiscalité directe locale et les services des impôts aux entreprises), sont d'ores et déjà en mesure d'offrir aux collectivités des prestations de conseil plus approfondies et complètes, notamment en matière de fiscalité.
- Avec certaines collectivités importantes, des partenariats sous forme de « conventions de service comptables et financiers » ont déjà permis de formaliser les engagements de la DRFiP en la matière : celle signée le 12 mai 2009 avec Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU) comprend ainsi une action spécifi-

quement « fiscale », tout comme la convention avec la ville de Valenciennes, signée le 18 décembre, et celle avec la ville de Lille, en cours de finalisation.

- Les services de la DRFiP participent de manière systématique aux commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID).
- Une promotion plus active des outils modernes d'échanges électroniques avec les collectivités locales. Depuis début 2009, le portail « gestion publique » permet aux collectivités qui le souhaitent l'échange de données entre ordonnateurs et comptables. Dans l'ensemble de la région, plus de 400 collectivités sont ainsi connectées.

Indépendamment de la nouvelle offre, les services de la DGFIP ont continué en 2009 de mener une action volontariste vers les collectivités locales afin d'améliorer la « qualité comptable des comptes locaux ». Ainsi, la DRFiP du Nord a mis en place un partenariat avec le CNFPT afin de réunir conjointement des agents des collectivités locales et des trésoreries pour les sensibiliser à ce sujet : 49 sessions ont été organisées de mars à septembre 2009 regroupant près de 2500 personnes sur la région Nord - Pas-de-Calais.

Par ailleurs, en 2009, une démarche innovante de fiabilisation du parc immobilier a été entreprise avec les collectivités dont les recettes de fonctionnement sont supérieures à 100 millions d'euros. Elle repose sur un diagnostic partagé des modalités de tenue de l'actif par le comptable et l'ordonnateur et vise à obtenir une connaissance optimale des bâtiments appartenant aux collectivités.

Moderniser le contrôle de légalité

La complexité du droit en vigueur exige un renforcement de la capacité d'expertise juridique de l'État, cela dans un contexte marqué par la diversification des pratiques et des champs d'intervention des collectivités locales. Cette recherche de professionnalisation du contrôle a conduit à centraliser progressivement le contrôle de légalité en préfecture ; toutefois les sous-préfets d'arrondissement demeurent les interlocuteurs directs des élus.

La mission de contrôle a encore évolué du fait de plusieurs séries de dispositions de simplification dont la dernière porte sur le domaine de la fonction publique territoriale.

L'amélioration du contrôle passe aussi par l'élaboration d'une stratégie de contrôle par chaque département, appuyée sur une analyse des risques. Cette stratégie a pour objet l'identification des actes les plus importants sur lesquels le contrôle sera recentré. Elle a été développée en 2009 et sera affinée en 2010.

Enfin, moderniser le contrôle est au cœur des préoccupations, avec le développement de la dématérialisation des actes transmis par les collectivités locales aux préfectures. Une application permettant la télétransmission des budgets et une autre celle des marchés publics devraient être déployées à partir de 2011.

► Lutter contre l'immigration irrégulière

Affectés par les flux d'étrangers en situation irrégulière désireux de se rendre au Royaume-Uni via le Calais et le port de Dunkerque, les départements du Nord et du Pas-de-Calais subis-

sent une forte pression migratoire de transit s'exerçant en sortie d'espace Schengen. L'immigration de fixation apparaît dès lors contenue et occupe une part minoritaire des interpellations.

Les étrangers en situation irrégulière interpellés par les services des directions départementales de la police aux frontières (DDPAF), les services de police (sécurité publique et police aux transports), la gendarmerie et les douanes, sont au nombre de 33 066 dans le département du Pas-de-Calais et de 6 567 dans le Nord. Des suites judiciaires ont été données à un certain nombre d'interpellations, 5 506 personnes ont été placées en garde à vue dans le Nord et 11 502 dans le Pas-de-Calais. D'importantes actions de contrôle sur les axes de transit mais également sur la « jungle » de Calais ont permis de nombreuses interpellations, ainsi que le démantèlement de filières organisées ; 767 passeurs ont été arrêtés en 2009 contre 674 en 2008. Les objectifs d'expulsion ont été remplis, 1 512 mesures d'éloignement ont été exécutées dans le Pas-de-Calais et 1 366 dans le Nord. Une action dynamique des DDPAF aux côtés de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) a permis le retour volontaire de gens du voyage d'origine roumaine (359 dossiers d'aide au retour dans le Pas-de-Calais et 494 dans le Nord).

Un Etat garant de la sécurité

Assurer l'ordre public et lutter contre toutes les formes de délinquance

La lutte contre la délinquance

Chaque département a défini un plan départemental de prévention de la délinquance avec des objectifs et des plans d'actions particuliers.

Pour le département du Nord, si l'objectif de 62 faits criminels constatés pour 1 000 habitants n'a pas été atteint, le taux de criminalité a diminué puisqu'il est passé de 69 faits en 2008 à 65,3 en 2009. Pour une diminution de la délinquance générale de 0,59%, la délinquance de proximité a baissé de 0,45%. Ce sont surtout les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui ont diminué de 2,38%.

Dans le département du Pas-de-Calais, dont le taux de criminalité pour 2009 est de 52 faits constatés pour 1 000 habitants, les services se sont attelés au traitement de la problématique de lutte contre la drogue ; ainsi un plan est en cours d'élaboration.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Le département du Nord est l'un des plus touchés par le phénomène de violences faites aux femmes. La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) a renforcé ses actions de manière significative, outre la sensibilisation (par exemple le 25 novembre autour d'une pièce de théâtre) :

- en finançant des associations oeuvrant sur le terrain en matière d'accueil, de suivi psychologique, d'accès aux droits (notamment avec le réseau des 6 centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) présents sur le territoire), d'hébergement et de protection (accueil et suivi des auteurs de violences) et d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences,
- en identifiant dans un diagnostic territorial l'ensemble des res-

sources et structures existant et en développant les réseaux partenariaux entre les services de Police, Gendarmerie, Justice, Santé et les associations présentes sur le département du Nord,

- en mettant en place dans le cadre du plan triennal d'actions national 2008-2010, la nomination de 4 référents départementaux « violences faites aux femmes » sur les arrondissements de Cambrai, Valenciennes, Dunkerque et Lille. Leur rôle est de faciliter les démarches des femmes victimes dans leur parcours de retour à l'autonomie.

Dans le Pas-de-Calais la lutte contre les violences faites aux femmes a revêtu trois formes :

- l'amélioration du dispositif de prise en charge des victimes par la signature des déclinaisons départementales des conventions signées par le Ministère de l'Intérieur et les associations d'aide aux victimes ;
- l'accompagnement des dispositifs d'éviction des auteurs ;
- la coordination des acteurs de terrain, dont les élus auxquels a été proposée en 2009 une formation spécifique sur le phénomène des violences conjugales et les actions qu'ils peuvent mettre en oeuvre.

La lutte contre les violences dans le cadre du sport

Si l'activité sportive est un moyen de développer des valeurs et des comportements citoyens, la violence dans le sport est hélas une réalité. Des actions sont développées sur la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport. On peut citer dans le Pas-de-Calais, une étude sur les violences dans le sport amateur dans trois disciplines : basket-ball, handball, football. Face à la situation préoccupante dans la pratique du football, il est apparu nécessaire de créer deux emplois dédiés à la mise en oeuvre du dispositif d'accompagnement et de traitement en matière de lutte contre la violence dans cette discipline.

Prévenir les risques naturels et technologiques et assurer la protection des personnes



Inondation de la Hem - © DREAL - Francis Bocquet

Prévenir les risques naturels

La réalisation de plans de prévention des risques naturels

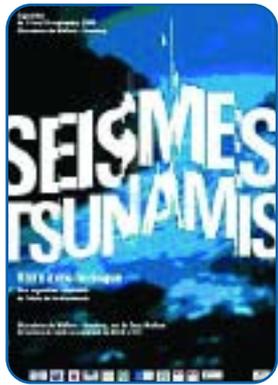
61 communes supplémentaires sont dotées en 2009 d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN), ce qui porte à 235 le nombre total de communes couvertes par un PPRN dans la région.

Une concertation adaptée aux territoires, menée par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) épaulées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), permet de les orienter vers un urbanisme durable et de diffuser la culture du risque.

L'amélioration de la connaissance et de l'information sur le risque inondation notamment d'origine maritime.

La DREAL a édité un nouvel atlas des zones inondables sur Scarpe Aval, qui a été communiqué aux élus fin 2009. L'établissement d'atlas des zones inondables pour les cours d'eau prioritaires est en cours de réalisation. Ces atlas établissent l'étendue et l'importance des inondations. Ils permettent la sensibilisation de la population, des décideurs et des responsables socio-économiques, et l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondations. Les mesures que ces derniers définissent ont vocation à être intégrées dans les documents d'urbanisme, afin de contrôler l'urbanisation en zones inondables.

Le littoral de la Côte d'Opale s'étend sur quelque 150 km dont 25 km de côtes à falaises et 125 km de côtes dunaires basses. Sous l'action de la mer, du vent et des eaux continentales, ce littoral évolue en permanence, ce qui se traduit par l'avancée ou le recul du trait de côte. À l'image du littoral français, la Côte d'Opale est actuellement victime d'un phénomène érosif important comme en témoigne l'important recul du trait de côte à l'ouest de Sangatte. Un programme de travail associant les services de l'État a été lancé pour apprécier les conséquences du changement climatique sur l'érosion côtière et sur les risques de submersions marines en 2050 et 2100. Une cartographie des aléas de submersion marine et d'érosion littorale et leurs évolutions suite au changement climatique est en cours d'élaboration.



Exposition sur le risque sismique © DREAL

L'analyse du risque sismique dans la région

La DREAL a piloté la mise en place du plan séisme dans la région, soumise dans sa partie Est à un aléa sismique modéré. Elle a coordonné les actions des services de l'Etat sur ce thème, a développé avec l'Education nationale une offre de formation à l'attention des professionnels du bâtiment et a organisé une exposition sur le risque sismique visitée par plus de 1 500 élèves.

Prévenir les risques technologiques

Sur les 32 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) à réaliser dans la région, 23 sont prescrits par arrêté préfectoral dont 11 en 2009 ; 3 sont approuvés dont 2 en 2009.

La DREAL a poursuivi l'instruction de 22 études de dangers en privilégiant l'examen des possibilités de réduction des risques à la source. A l'exception de la société SIPC à Courchelettes qui a été identifiée comme SEVESO seuil haut à la fin de l'année 2009, tous les sites SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'une inspection renforcée. 42 inspections ont ainsi été réalisées dont 13 sur le thème des mesures de maîtrise des risques, thème d'action privilégié au

niveau national.

La DREAL a réalisé la numérisation des données et structuré un nouveau système d'information interne intitulé "SIGNE" pour la gestion des données géographiques concernant les risques miniers, les sites pollués, les tours aéroréfrigérantes et les installations classées (ICPE).

La DREAL a réalisé 1099 inspections des installations classées et diligenté 651 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels.



Prévenir des risques technologiques © DREAL

Mobiliser les maires face aux risques

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) du Pas-de-Calais et son homologue du Nord (SIRACEDPC) ont mené un important travail de sensibilisation des maires aux risques les plus courants. Ils ont accompagné ces derniers pour l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde. Sous l'égide des sous-préfets d'arrondissement, des sessions de formation ont eu lieu dans l'ensemble du département du Nord. Dans le Pas-de-Calais, des retours d'expérience sont organisés en direction des élus.

Prévenir les risques liés aux activités sportives

Garantir la sécurité de la pratique sportive et des manifestations sportives nécessite un contrôle de la sécurité des équipements sportifs et de la pratique sportive. Ainsi, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), créées au 1er janvier 2010, gèrent les déclarations en matière d'activités physiques et sportives, soit pour la région 1 713 établissements déclarés dont 139 en 2009, 780 éducateurs et 1 050 manifestations. Les DDCS ont effectué 257 contrôles en 2009 sur des équipements sportifs et des accueils collectifs de mineur.

Anticiper la crise

Se préparer au mieux à la gestion de la crise passe par la réalisation d'exercices de simulation. Le SIDPC du Pas-de-Calais a décidé d'utiliser le concept d'exercice en méthode de raisonnement tactique. Il s'agit d'exercices d'application cadre débouchant sur la réalisation de fiches pratiques d'intervention et aboutissant à l'économie de moyens tant humains que matériels.

Le volet communication dans la gestion de crise a été également amélioré. Des conventions avec les médias pour une communication positive, responsable et fiable ont été signées notamment dans le Pas-de-Calais.

La zone de défense Nord (Nord - Pas-de-Calais - Picardie) doit veiller à la mise en cohérence des moyens de prévention et de gestion des risques dans le cadre de sa mission d'appui et de soutien aux départements. A ce titre, l'état major de zone a pour objectif de constituer un double réseau d'alerte et d'experts. Le but de ce projet est de rapprocher l'opérationnel de l'expertise en créant un outil qui facilitera la recherche du bon interlocuteur en matière d'expertise au niveau zonal. Il se déroulera en 3 étapes :

- 1) créer un carnet d'adresse d'experts référencant leurs coordonnées, leurs compétences techniques mais également les outils qu'ils utilisent,
- 2) faire vivre ce réseau (via des rencontres, des séminaires...),
- 3) définir les besoins en expertise et identifier avec l'enseignement supérieur et la recherche comment répondre aux éventuels manques.

La participation de l'état-major de zone en 2009 à l'institut des hautes études des sciences et technologies a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'enseignement supérieur et ainsi de mieux cerner le projet.

► Renforcer la sécurité routière

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la baisse du nombre d'accidents corporels sur les routes régionales. Le nombre de tués sur les routes de la région en 2009 s'élève à 182, mais si le nombre de tués a baissé de 25,2% par rapport à 2008 dans le Pas-de-Calais (26 vies épargnées), il a légèrement augmenté dans le Nord (+8,1%, soit 8 décès supplémentaires). Ce sont les usagers des deux roues qui ont été particulièrement concernés par cette augmentation dans le Nord (43 tués contre 26 en 2008 dans le Nord, 22 décès en 2009 contre 28 en 2008 dans le Pas-de-Calais).



Contrôle routier © Préfecture du Nord

En sensibilisant les usagers de la route aux risques

Fort de ce constat, la lutte contre l'insécurité routière dans le Nord a comme enjeu principal les « deux roues » motorisés avec comme objectif pour 2010 une dimi-

nution de moitié du nombre de tués. Ces usagers font partie des populations particulièrement à risques et sont déjà visés par un certain nombre de mesures. Dans le Pas-de-Calais, des opérations de sensi-

bilisations vers ce public ont été organisées : telles que deux « relais motard calmos » à l'occasion de l'Enduropale du Touquet et deux journées porte-ouverte au circuit de Croix-en-Ternois.

Les jeunes sont particulièrement visés par la politique de sécurité routière. En association avec l'Education nationale, de nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées sur la région en direction des jeunes dans les collèges et les lycées.

Afin de lutter contre l'alcool au volant notamment chez les jeunes, les opérations de dépistage et des contrôles en fin de semaine et de nuit lors des sorties des établissements de nuit frontaliers ont été et seront intensifiés. La lutte contre l'alcool au volant est inscrite dans le Schéma Régional Addictologie 2008-2011.

En contrôlant la conformité des véhicules

La DREAL participe à l'amélioration de la sécurité routière en s'attelant à la maîtrise des risques liés au transport routier via les contrôles de conformité des véhicules. La qualité constatée à l'occasion de ces contrôles techniques est globalement satisfaisante. Les 91 inspections réalisées parmi les 275 centres de contrôle des véhicules légers ont abouti à 3 suspensions temporaires d'agrément. Les 18 centres de contrôle de poids lourds ont fait l'objet de 81 inspections.

La DREAL assure les contrôles sur route et en entreprise des transports routiers de marchandises et de voyageurs. Ils ont pour but d'assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers. Ils garantissent une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et participent à l'équité des conditions de travail des conducteurs routiers.

Les contrôles sur route réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belges et britanniques, portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier. 7 947 véhicules ont été contrôlés dont 69% de nationalité étrangère. Le bilan 2009 fait état de 3 019 délits ou contraventions. 74% concernent la réglementation sociale, 18% le code de la route. Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 794 procès-verbaux et 825 amendes forfaitaires. 294 véhicules présentant de graves problèmes de sécurité ont fait l'objet d'une immobilisation. Plus d'un million d'euros de consignations a été encaissé auprès de transporteurs étrangers en infraction.

193 entreprises régionales de transport ont été contrôlées. Ces contrôles ont donné lieu à 73 procès-verbaux constatant 1 435 infractions aux différentes réglementations. 69% concernent la réglementation sociale, 22% le code de la route.

► Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire

La sécurité sanitaire liée à l'environnement

Pendant son ultime année de fonctionnement, la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (la DRASS) a réalisé des actions de protection des populations contre les risques sanitaires liés à l'environnement. En 2009 a été lancé le deuxième plan régional santé environnement, qui est co-piloté par le préfet et le président du Conseil Régional.

Les résultats des analyses concernant la qualité de l'eau potable distribuée, effectuées sur les années 2006-2008, et la qualité des eaux de baignades, sur l'année 2008, sont mitigés. Ils mettent en lumière la nécessité d'améliorer encore la protection des ressour-

ces, la qualité des traitements mis en oeuvre sur les eaux du robinet et les eaux de baignade, ainsi que le fonctionnement des installations de collecte et de traitement des eaux usées.

La DRASS a poursuivi les actions d'information de la population sur le risque « monoxyde de carbone », notamment pendant les périodes de froid, via la distribution d'une plaquette sur un bon usage des poêles à charbon. Le nombre de cas d'intoxication diminue chaque année : 796 en 2007, 605 en 2008 et 500 en 2009 selon les premières estimations.

Sur le plan organisationnel, le service santé environnement s'est investi avec les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) du Nord et du Pas-de-Calais pour une régionalisation des missions en préfiguration de la création de l'agence régionale de santé (ARS) et pour une modernisation en matière d'inspection, de système informatique d'acquisition et de traitement de données.

La sécurité sanitaire dans le domaine pharmaceutique

Au sein de l'inspection régionale de la pharmacie, les pharmaciens inspecteurs de santé publique consacrent une large part de leur temps aux activités de contrôle : contrôle de l'application des lois et règlements relatifs à l'exercice de la pharmacie, de la biologie médicale et aux produits de santé en général. Ils contribuent ainsi à garantir la sécurité sanitaire dans ces domaines.

La sécurité alimentaire

Dans le cadre des nouvelles directions départementales de la protection des populations (DDPP), les anciens services vétérinaires et ceux de la consommation et de la répression des fraudes ont été réunis au 1er janvier 2010, confortant ainsi le dispositif de contrôle de la sécurité alimentaire. Les inspections et les enquêtes dans les établissements produisant ou détenant des denrées alimentaires se poursuivent dans cette nouvelle organisation administrative, dont la coordination et la mutualisation sont assurées au niveau régional par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les DDPP réalisent également des actions de sensibilisation auprès des responsables d'établissement tels les abattoirs ou les entreprises manipulant et traitant les produits de la pêche dans le cadre de la délivrance des agréments communautaires.

Dans le cadre du suivi des productions animales et végétales, les



Exploitation laitière © Sam BELLET - Photographe

DDPP travaillent à l'établissement d'une cartographie des risques selon les productions, permettant d'identifier les établissements

ou zones à reconvertir ou à suivre de manière plus rapprochée. Ainsi, chaque établissement produisant ou manipulant des denrées animales ou d'origine animale fait l'objet d'une note de risque sanitaire, enregistrée dans une base nationale.

Les DDPP établissent une programmation des contrôles de première mise sur le marché dans tous les secteurs alimentaires avec cotation des établissements suivant leur niveau de risque. Le suivi de ces établissements est gradué selon le risque identifié. Les élevages (bovins, porcins et volailles) font l'objet de visites sanitaires au cours desquelles sont appréciés les risques de maladie dans les cheptels et la nécessité d'un suivi.

La qualité des sols où sont produits les aliments est au coeur de la sécurité alimentaire. Ainsi, la DRAAF a participé aux réflexions concernant les pollutions diffuses et a animé des réunions préparatoires au lancement du plan ECOPHYTO 2018 qui vise à diminuer si possible l'utilisation de pesticides de 50% d'ici 2010.

► Organiser la veille sanitaire et la réponse aux crises sanitaires

La cellule interrégionale d'épidémiologie

La cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) Nord, située au sein de la DRASS, est l'antenne de l'Institut de veille sanitaire (InVS) pour les 2 régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie. Elle apporte un appui spécialisé en épidémiologie d'intervention et en évaluation des risques sanitaires aux services déconcentrés du ministère de la santé. La CIRE assure ses activités de veille sanitaire avec les cellules de veille sanitaire des DDPP du Nord et du Pas-de-Calais pour le traitement de l'ensemble des signaux sanitaires de la région en lien avec les services santé environnement et l'antenne régionale du centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN).

En 2009, la CIRE a été impliquée dans la gestion de 30 alertes sanitaires (hors gestion de l'épidémie de grippe A H1N1) en lien avec les DDPP du Nord et du Pas-de-Calais et de Picardie.

Par ailleurs, la CIRE a assuré l'animation régionale de différents systèmes de surveillance sanitaire de l'InVS : surveillance canicule et santé, surveillance des intoxications au monoxyde de carbone, surveillance de la syphilis, surveillance des épidémies hivernales. En outre la CIRE a mis en place des projets de surveillance à visée d'alerte répondant à des priorités régionales : surveillance des situations météorologiques à risque d'intoxication au CO2 en lien avec Météo-France et surveillance des épisodes infectieux épidémiques en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en lien avec l'antenne régionale du CCLIN Paris Nord et les DDASS du Nord et du Pas-de-Calais.

La gestion de l'épidémie de grippe A (H1N1)

La pandémie grippale ayant pu être anticipée, dès mai 2009 l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités locales a été mobilisé.

Dès le début, la CIRE Nord a été directement impliquée. Dans un premier temps la surveillance avait pour objectif de détecter les cas et les regroupements de cas (clusters) afin de mettre en place les mesures de contrôle visant à limiter la diffusion de l'épidémie. Au total, 728 cas dont 65 cas confirmés ont été signalés et suivis, 82 épisodes de cas groupés ont été investigués, dont 38 confirmés. Ces épisodes de cas groupés ont concerné 500 cas, dont 291

cas confirmés. Enfin, 215 cas hospitalisés sans signes de gravité et 110 cas graves hospitalisés en réanimation ont été documentés et suivis durant l'épidémie.

Dès la fin du mois d'août, le suivi de l'épidémie a été organisé à partir des données transmises par les médecins de ville, les services d'urgence hospitaliers, le laboratoire de virologie du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille et les services de réanimation de la région. Un point épidémiologique présentant une synthèse de ces données était adressé chaque semaine à l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, un bilan quotidien de l'activité liée à la grippe dans les services d'urgence et de réanimation était également diffusé par la Cire Nord, afin d'anticiper la survenue d'une éventuelle saturation des capacités d'accueil des services hospitaliers.

La prise en charge des patients grippés

La DRASS Nord - Pas-de-Calais est DRASS de zone. A ce titre elle a organisé, avec le concours de tous les acteurs, une prise en charge des cas de grippe suspectés comme étant des cas de grippe A (H1N1). En lien avec les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), l'équipe zonale a organisé autour de l'établissement zonal de référence, le CHRU de Lille, ainsi que le centre hospitalier de Tourcoing et le CHU d'Amiens, un dispositif spécifique à la prise en charge des patients suspectés de grippe A (H1N1). Le basculement de la prise en charge des patients vers la médecine de ville a été préparé et accompagné par de nouvelles et nombreuses rencontres avec les ordres professionnels et l'union régionale des médecins exerçant à titre libéral (URMEL).

C'est également dans cette phase qu'une doctrine zonale de fermetures d'écoles a été élaborée avec les deux rectorats du Nord - Pas-de-Calais et de Picardie. Lorsque des établissements ont été fermés, une continuité pédagogique a été organisée par les enseignants au bénéfice des élèves, notamment en mettant en oeuvre des espaces numériques de travail.

La mise à disposition de masques et antiviraux

Dès le mois de mai, le ministère a mis à disposition des établissements de santé des stocks de masques FFP2, chirurgicaux et des antiviraux pour la prise en charge des patients. Ultérieurement, l'ouverture de cette prise en charge au secteur ambulatoire s'est vue accompagnée par la mise en place d'un dispositif de distribution de proximité des masques de protection pour les professionnels de santé libéraux.

La vaccination de la population

Chaque préfet de département, en fonction du contexte local, a organisé son dispositif relatif à la campagne de vaccination. Dans le Nord, 52 centres de vaccination dont l'Institut Pasteur ont été mis en place et 37 dans le département du Pas-de-Calais.

La DRASS de zone a eu à coeur, en lien avec l'état major de zone, d'apporter une aide pour faire face aux difficultés locales, et d'harmoniser l'affectation des moyens humains, notamment en ce qui concerne la sécurité civile militaire.

La DRASS du Nord - Pas-de-Calais a participé directement à la gestion de crise en soutenant les DDASS du Nord et du Pas-de-Calais pour la mobilisation ou la réquisition des professionnels de santé pour les 89 centres de vaccination de la région.

A ces centres ont été rattachées des équipes mobiles qui ont eu vocation notamment à vacciner la population scolaire et les personnes sensibles.

Dans le département du Nord, une cellule d'information du public avait été mise en place afin de recueillir les candidatures des professionnels de santé aptes à intégrer les centres. Plus de 2 000 d'entre eux se sont spontanément manifestés.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale ont procédé aux vaccinations des 387 854 collégiens et lycéens dans les 705 établissements d'enseignement public et privé de la région. Ils sont également intervenus dans les centres de vaccination ouverts à l'ensemble de la population.

Une plate-forme de soutien téléphonique aux personnels vaccinateurs a été mise en place afin d'apporter aide, soutien et expertise.



Plate-forme de soutien téléphonique © Préfecture du Nord

L'organisation de la continuité du service public en phase pandémique

Chaque administration, collectivité locale ou entreprise a eu la responsabilité d'élaborer son plan de continuité d'activité. Pour une commune, il est directement lié au plan communal de sauvegarde imposé par la loi Sécurité Civile de juillet 2004 aux communes à risques.

Ce plan définit les activités indispensables en phase pandémique, détaille l'organisation des services en phase pandémique : protection des personnes en contact avec le public, réaffectation de personnels pour assurer les missions essentielles, mesures préventives d'hygiène destinées à freiner l'épidémie.

Un Etat qui sait s'adapter

► Rendre l'Etat plus cohérent et plus efficient : la réforme de l'administration territoriale de l'Etat

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée en juin 2007 par le Président de la République, vise à changer en profondeur l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, en vue de retrouver des marges de manoeuvre pour les actions prioritaires de l'Etat tout en renforçant l'efficacité et l'efficience des administrations.

Une nouvelle cohérence pour les services régionaux de l'Etat

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat, qui s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, vise à simplifier les services territoriaux de l'Etat pour une plus grande cohérence de la mise en oeuvre des politiques publiques, un meilleur accès des citoyens aux services publics et une mutualisation des fonctions qui ne sont pas au contact du public.

Permanence et adaptation de l'État

Cette mutation, engagée depuis 2008, s'est poursuivie en 2009 au niveau régional par la création de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la direction régionale des finances publiques et de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Deux préfigurateurs ont été nommés en 2009 pour poursuivre la démarche et engager en 2010 la création de la direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de l'agence régionale de santé.

Le secrétariat général pour les affaires régionales, pour ce qui le concerne, voit ses missions s'étendre à l'organisation interministérielle des moyens de l'État et à la coordination de la communication interministérielle. Une réflexion a été engagée en 2009 pour optimiser l'ensemble de ses missions à travers un projet de service.

Le préfet de région est le responsable et le garant de la cohérence de l'action interministérielle. Le comité de l'administration régionale (CAR), lieu de coordination et de pilotage de l'État en région, s'est réuni en 2009 autour de 3 grands thèmes : l'actualité de la mise en oeuvre des politiques nationales et européennes, l'organisation des moyens de l'État et enfin les projets interministériels et la communication.

Une administration départementale renouvelée

L'année 2009 a été consacrée à la préfiguration des directions départementales interministérielles. Le regroupement des compétences et des métiers proches doit permettre une meilleure efficacité de l'action de l'État tout en augmentant sa capacité d'expertise technique au service des territoires et des populations.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) sont mises en place depuis le 1er janvier 2010 dans chacun des deux départements, sans perturbation de l'activité quotidienne ni du service rendu aux usagers. Les regroupements immobiliers compléteront bientôt ce gain en cohérence et en lisibilité de l'action de l'État.

L'affirmation de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires

La présence de l'État s'est affirmée dans les quartiers prioritaires. Par circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2008 et suite au comité interministériel de villes (CIV) du 20 juin 2008, a été lancée la mise en place des délégués du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les délégués sont nommés sur chaque commune relevant de la dynamique Espoir banlieues. Les délégués du préfet marquent la présence de l'État dans les quartiers prioritaires. Leurs missions principales sont ainsi de coordonner l'activité des services dans l'optique du plan Espoir banlieues et de s'assurer de la mobilisation des crédits de droit commun dans les quartiers au service de la réalisation du plan. Les délégués suivent le maillage associatif et favorisent la création d'un réseau afin de mettre en synergie les associations et encourager les initiatives innovantes. Ils constituent des observatoires de la vie

dans les quartiers en assurant une veille et une écoute en vue de faire notamment remonter le ressenti des habitants. Enfin, ils représentent l'État dans les quartiers en participant aux manifestations publiques. 27 délégués ont pris leurs fonctions en 2009.

Le développement d'une gestion partagée des fonctions support

La réforme de l'administration territoriale de l'État constitue une opportunité de travailler davantage en commun et de rationaliser les fonctions supports.

Le plan de mutualisation

Le préfet de région a lancé un plan de mutualisation ambitieux le 10 mars 2009. Il a mandaté des chefs de file pour mettre en place des groupes de travail sur des sujets de mutualisation qui sont impulsés par les administrations centrales ou au seul échelon régional et/ou départemental. Les groupes de travail sur les sujets de mutualisation ne sont pas tous arrivés au même stade de maturation. Certaines actions ont été réalisées comme la mutualisation des standards téléphoniques entre la préfecture du Nord et celle du Pas-de-Calais.

Le groupe de travail sur la mutualisation des achats a oeuvré à la mise en place de marchés interministériels à l'échelon local comme le marché de chauffage climatisation et ventilation. Les services de l'État pourront s'appuyer sur une mission régionale achats qui sera mise en place en 2010.



Assemblée - © SGAR

Les directions des archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais proposent des actions de soutien à la gestion des archives par la création d'une mission interministérielle de gestion de l'archivage, le développement de l'archivage électronique, la mise en oeuvre d'un plan interministériel de sensibilisation et de formation à l'archivage.

Les directions régionales ont également lancé des chantiers de mutualisation des fonctions supports (gestion financière, RH, logistique, ...) en leur sein. Par exemple, la DRASS et les 2 DDASS ont mutualisé les ressources budgétaires et financières en 2009, permettant une économie de dix postes et la professionnalisation des agents affectés sur ces missions.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Ce schéma, qui doit notamment traiter en priorité la réorganisation des services de l'État, vise à rationaliser les occupations de

bâtiments et à répondre aux objectifs de développement durable en réalisant des économies d'énergies.

Le schéma du Pas-de-Calais, qui concerne trois directions départementales interministérielles, soit environ 1 000 agents, a pu recevoir dès 2009 l'avis favorable de l'instance nationale d'examen et peut donc progressivement se mettre en place.

Pour le Nord, afin de prendre en compte les remarques des organisations représentatives du personnel, un nouveau schéma a été présenté. Il a été validé en février 2010. Ce schéma qui concerne 24 sites des services régionaux et départementaux aboutit au regroupement de ces services sur 12 sites et concerne environ 2 200 agents. Il devrait être mis en place de mars 2010 à juin 2011.

L'approche interministérielle des ressources humaines

2009 a été l'année de l'installation de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines. Cet outil a une double vocation : faciliter les mobilités des agents au sein d'un bassin d'emploi et professionnaliser la gestion personnalisée des ressources humaines, afin de permettre à chacun un parcours professionnel valorisé.

Mais dans le contexte de la réorganisation de l'Etat, la mission première est d'accompagner le changement. Chaque administration a développé son propre dispositif, et la plate-forme est venue en complément pour apporter appui aux services et aux agents. Pour rendre plus efficace la gestion des ressources humaines face à ces évolutions, la première priorité a été de consolider le réseau régional des responsables ressources humaines des différents services.

Par ailleurs, un travail approfondi de gestion prévisionnelle des ressources humaines a été mené avec trois ministères (Intérieur, Agriculture, Défense). Dans un premier temps ont été définis les emplois-types qui, suite à la RGPP, devraient faire l'objet d'un redéploiement, et ceux qui nécessiteraient un recrutement, sur une période de trois ans. La mise en regard de ces deux types de besoins a constitué le socle pour l'identification de passerelles de mobilité de proximité.

Faciliter la mobilité de proximité nécessite une connaissance du marché de l'emploi public disponible. La plate-forme d'appui à la GRH a développé une bourse régionale interministérielle de l'emploi public. Alimentée par les services déconcentrés, elle présente l'ensemble des postes ouverts à l'interministériel dans la région. Fin 2009, près de 90 annonces ont été publiées. 10 mobilités ont été effectuées, d'autres sont en cours.

Au-delà de la mobilité, les agents comme les responsables se sont vus proposer par la plate-forme, en partenariat avec l'IRA, un ensemble de formations sur le thème de l'accompagnement du changement.

Dans le domaine de l'action sociale et de la qualité de l'environnement professionnel, plusieurs réflexions sont engagées autour des questions posées par la cohabitation d'agents de ministères différents dans les nouvelles directions, en terme de prestations, de conditions de travail au quotidien. Par exemple, la région a été choisie pour expérimenter une méthode d'élaboration d'un schéma directeur de la restauration pour les agents de l'Etat.

► Assurer une production publique de qualité

Un service public facilement accessible

Faciliter les démarches des usagers est une préoccupation majeure des services. Cet objectif passe notamment par la dématérialisation des procédures (choix en ligne du nouveau statut d'auto-entrepreneur, créé par la loi de modernisation de l'économie de 2008, avec également la possibilité de déclaration de leurs chiffres d'affaires sur internet).

La mise en place d'un guichet fiscal unifié

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP). C'est le 18 juin 2009 que la DRFiP du Nord Pas-de-Calais a été créée. L'objectif de cette fusion est de proposer aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités territoriales un interlocuteur unique en matière d'assiette et de recouvrement de l'impôt. Ce guichet fiscal unifié est accessible aux PME depuis plusieurs années déjà, via les Services des Impôts des Entreprises (SIE). D'ici à 2011, 19 Services des Impôts des Particuliers seront implantés dans le département du Nord et 12 dans le Pas-de-Calais, permettant ainsi aux particuliers de bénéficier de ce guichet fiscal unifié. En 2008, le SIP de Denain avait été un site préfigurateur. En 2009, ont été mis en place dans le département du Nord, les SIP d'Armentières, Dunkerque, Hazebrouck et Maubeuge. Dans le Pas-de-Calais, 7 nouveaux SIP ont été créés : Boulogne, Calais, Lillers, Saint-Omer, Hénin-Beaumont, Saint-Pol-sur-Ternoise. Là où n'existe pas de SIP, un accueil fiscal de proximité sera assuré dans les trésoreries.

L'engagement des services dans des démarches qualité

Améliorer le service rendu aux administrés passe aussi par la garantie d'exigences de qualité. En 2009, une trentaine de services de l'Etat du Nord et 18 dans le Pas-de-Calais appliquent la charte Marianne. Quatre administrations ont mis en place des démarches de certification de type ISO. Par exemple, les inspections vétérinaires effectuées par la DDPP du Pas-de-Calais se font dans le respect de la norme ISO 17020 et les contrôles de première mise sur le marché dans le secteur agroalimentaire font l'objet d'une démarche qualité.

Cinq services appartenant au réseau des finances sont engagés dans une certification de service spécifique, « Qualifinances ». La Préfecture du Pas-de-Calais a décidé quant à elle en 2009 de s'engager dans la certification « Qualipref ».

Un réseau d'échanges sur la qualité inter-fonctions publiques dans le Nord - Pas-de-Calais a été lancé avec le soutien notamment de France Qualité Publique, de l'association française de normalisation (AFNOR), du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), de l'Institut régional de l'administration (l'IRA) et de l'union régionale des associations familiales (URAF). Deux rencontres ont été organisées en 2009, la première portait sur l'outil d'auto-évaluation, et la seconde sur des outils d'évaluation de l'accueil.

Le dialogue inter-institutionnel, gage de la qualité et de la cohérence de l'action publique

La qualité du travail des services de l'Etat passe enfin par un dialogue interinstitutionnel renforcé, aboutissant à de nombreuses démarches de coopération entre les services de l'Etat et les acteurs locaux publics ou privés. Le plan PARTAJ de lutte contre le décrochage scolaire, élaboré de manière partenariale entre l'Etat,

la Région et les partenaires sociaux suite à l'appel à projets lancé par le Haut Commissariat à la jeunesse, en est une bonne illustration.

En matière d'emploi, la DRTEFP (devenue DIRECCTE) a organisé des rencontres avec les acteurs des différents réseaux (maisons de l'emploi, missions locales, plans locaux d'insertion) afin d'assurer une meilleure coordination. Suite à ces échanges et au vu du nouveau cahier des charges national des maisons de l'emploi validé en 2009, la cohérence de la couverture territoriale pourrait être renforcée en lien avec Pôle Emploi.

Autre exemple, le schéma régional de développement économique (SRDE), prévu à titre expérimental pour 5 ans, par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été adopté en 2005. Animé par le Conseil régional, ce schéma a permis l'adoption et la mise en oeuvre de nombreux programmes régionaux partenariaux dont le programme régional pour la création et la transmission d'entreprise (PRCTE), le programme régional de développement de l'artisanat (PRDA). Depuis fin 2009 se sont ajoutés le programme régional de développement du commerce et des services (PRDCS) et le programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PRDESS).

La préfecture de région a accompagné la mise en oeuvre du schéma directeur du réseau des chambres de commerce et d'industrie du Nord - Pas-de-Calais approuvé en janvier 2008 qui sera progressivement mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2010.

L'exigence de rapidité pour le plan de relance

La DRFiP du Nord - Pas-de-Calais et la DDFIP du Pas-de-Calais ont mobilisé leurs services pour soutenir les entreprises de la région face à la crise financière. L'objectif était de faciliter la gestion de la trésorerie des entreprises, en assurant le remboursement accéléré des créances détenues par l'État sur les entreprises.

Remboursements anticipés des créances

Des mesures de remboursement immédiat des sommes dues par l'État aux acteurs économiques ont été mises en oeuvre. Elles concernent :

- les remboursements liés aux impôts sur les sociétés :

Dans le Nord, sur l'ensemble de l'année, 1895 remboursements de crédits d'impôts sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 ou sur les exercices antérieurs ont été effectués au total, pour un montant de 113 millions d'euros. **Dans le Pas-de-Calais, 1249 entreprises ont bénéficié de cette mesure sur l'ensemble de l'année 2009, pour un montant cumulé de 57 millions d'euros.**

- la mensualisation des remboursements des crédits de TVA : dans le Nord, 31 153 demandes ont été traitées sur l'ensemble de l'année 2009 contre 22 599 sur 2008 (soit + 38 %), pour un total de 717,2 millions d'euros remboursés (contre 701,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit + 16,1 millions d'euros). Près de 95 % de ces demandes sont traitées en moins de 25 jours.

- Avance sur les marchés publics : un versement exceptionnel a été mis en place - pour les marchés en cours et ceux passés jusqu'au 31/12/2009 - d'une avance de 20 % minimum si le montant du marché se situe entre 20 000 euros et 5 millions d'euros HT.

Au 31 décembre 2009, s'agissant des marchés de l'État, 150 entreprises ont bénéficié d'une telle avance, pour un montant total de 11 millions d'euros.

- Réduction des délais de paiement de l'État :

Au-delà du cadre normatif, qui fixe à 30 jours le délai maximal de paiement, l'ensemble des services de la DRFiP se sont mobilisés pour que les délais de paiement public soient les plus brefs possibles, en particulier vis-à-vis des petites et moyennes entreprises. Une vigilance particulière est portée sur le paiement des dépenses liées au plan de relance. Au total, le délai global de paiement (DGP) s'est établi en 2009 à 26,24 jours en moyenne dans le Nord, et à 16,78 jours dans le Pas-de-Calais.

Le suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de l'Etat d'un point de vue comptable

La mise en oeuvre de la LOLF en 2001 a fourni les outils comptables permettant à l'État de mettre en oeuvre sa stratégie. Ainsi, les missions retracent les grandes orientations politiques de l'État. Le budget général de l'État en 2009 compte 33 missions déclinées en 133 programmes. En 2009, l'État a dépensé dans le Nord - Pas-de-Calais 18,7 milliards d'euros répartis entre 27 missions déclinées en 87 programmes.

Dépenses de l'État dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2009 en millions d'euros

Missions	En millions d'euros
Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	5 765.80
Enseignement scolaire	3 938.91
Remboursement et dégrèvement d'impôts	3 057.14
Pensions civiles et militaires	2 053.37
Sécurité	672.09
Recherche et enseignement supérieur	657.13
Justice	567.23
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	457.06
Écologie, développement et aménagement durables	380.81
Travail et emploi	261.31
Plan de relance de l'économie (dépenses effectuées au niveau central)	191.64
Solidarité, insertion et égalité des chances	167.56
Ville et logement	120.02
Administration générale et territoriale de l'État	93.62
Défense	90.91
Culture	54.02
Économie	38.88
Dépenses des comptes spéciaux hors pensions	36.53
Politique des territoires	34.48
Sports, jeunesse et vie associative	16.70
Santé	15.75
Immigration, asile et intégration	10.20
Sécurité civile	7.83
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	7.51
Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation	5.86
Conseil et contrôle de l'État	4.51
Direction de l'action du gouvernement	0.95
Aide publique au développement	0.66
Action extérieure de l'État	0.12
TOTAL	18 698.58

(source DRFiP)

En 2009, l'État a créé une nouvelle mission « plan de relance de l'économie » afin de suivre les actions mises en oeuvre par l'Etat pour lutter contre la crise économique et dont les dépenses s'effectuent essentiellement au niveau central (près de 192 millions d'euros pour le Nord - Pas-de-Calais). En parallèle, l'État a inséré dans les nomenclatures budgétaires de certaines autres missions des dépenses ciblées plan de relance (environ 308 millions d'euros). Au total, l'Etat a injecté 500 millions d'euros en 2009 dans le Nord - Pas-de-Calais au titre du plan de relance de l'économie.

Répartition du plan de relance de l'économie dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2009 en millions d'euros

Missions	En millions d'euros
Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	242.62
Plan de relance de l'économie (dépenses effectuées au niveau central)	191.64
Travail et emploi	24.38
Écologie, développement et aménagement durables	15.1
Ville et logement	9.08
Recherche et enseignement supérieur	5.98
Justice	5.24
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	3.94
Enseignement scolaire	1.74
Politique des territoires	1.23
TOTAL	500.95

(source DRAFIP)

► Mettre en oeuvre le développement durable

L'Etat se doit de tenir compte des conséquences écologiques de ses décisions et de ses actions.

La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques

La prise en compte du développement durable dans les projets financés dans le cadre du programme européen compétitivité régionale et emploi et du contrat de projets Etat-Région, est analysée par la mission d'appui environnementale. La mission (composée à parité par l'Etat et la Région) organise régulièrement des réunions avec les services instructeurs afin de les aider à étudier les dossiers au regard des dix enjeux environnementaux régionaux majeurs. La mission suggère des pistes d'actions pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans les projets. La DREAL travaille particulièrement avec réseau ferré de France, voies navigables de France et l'établissement public foncier sur une meilleure prise en compte du développement durable dans leurs projets.

En 2009, s'est mis en place l'avis de l'autorité environnementale sur les projets, afin d'améliorer la qualité des études d'impact. Cet avis porte sur la qualité des démarches d'études d'impact et sur leur prise en compte de l'environnement. Il est rendu public et contribue à la participation des citoyens au processus de décision des grands projets.

Moduler le taux de subvention en fonction de la qualité environnementale des projets, de leur impact sur l'environnement et de la prise en compte de l'accessibilité permet d'inciter les porteurs

de projet à une meilleure mise en oeuvre du développement durable. Tel est le cas pour les subventions au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).



Les services ont également pour mission de promouvoir la prise en compte du développement durable auprès de leurs partenaires. La DDE du Nord (devenue DDTM) a organisé de nombreuses réunions d'information notamment en direction des professionnels sur les aides fiscales et financières découlant du Grenelle de l'environnement.

L'Etat se doit lui-même d'être exemplaire

Dans le prolongement d'une circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 fixant des objectifs et des indicateurs de suivi en matière d'achat public durable, la plupart des ministères ont élaboré des « plans administrations exemplaires » qui ont été déclinés localement. Certaines mesures nécessitent l'implication forte des personnels et dès lors leur sensibilisation par des campagnes de communication notamment sur la réduction de la consommation de papier, d'eau et d'électricité et le tri en vue de la valorisation des différents types de déchets.

Chaque administration dans la passation de marchés d'entretien ou de fourniture tend à favoriser les achats publics éco-responsables (achat de papier éco-efficace, d'ampoules à économies d'énergie, filières bois durables, utilisation de produits verts de nettoyage...). Les entreprises répondant aux marchés de la DREAL ont l'obligation d'élaborer un schéma d'organisation environnementale. La préfecture du Nord a cherché à répondre à l'objectif de favoriser l'insertion sociale, économique et professionnelle dans le cadre de son marché de nettoyage en réservant un lot à une association de personnes handicapées.

Afin de réduire ses consommations énergétiques, l'administration doit réaliser les audits thermiques de ses bâtiments. Les DDE (devenues DDTM) ont été au coeur de ce dispositif pour les services de l'Etat. 2 millions d'euros ont été dévolus à la conduite d'audits sur les bâtiments de l'Etat en vue d'établir un état des lieux de leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de leur isolation thermique. Les DDE ont également suivi la mise en oeuvre du plan de relance sur le volet Etat exemplaire, soit 55 opérations dans les domaines de l'isolation thermique et de l'accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments de l'administration pour un montant de 8,5 millions d'euros. L'ancienne direction départementale de l'équipement du Pas-de-Calais avait même réalisé en 2009 le bilan carbone de l'ensemble de ses sites sur l'activité 2008, en prenant également en compte l'aspect transports et déplacements. Sur cette thématique, les services cherchent à limiter leur bilan carbone en réduisant leur parc automobile par la mutualisation des moyens (pool de véhicules libre service à la DDTM du Pas-de-Calais), en favorisant l'achat de véhicules moins polluants et en incitant leur personnel à utiliser les transports en commun (via des partenariats avec les réseaux de transport comme à la préfecture du Nord).

► Renforcer et communiquer l'expertise de l'État : observation, évaluation et prospective

C'est à l'occasion de la Révision générale des politiques publiques que le préfet de région a souhaité que soit engagée une réflexion sur les fonctions « d'observation, d'évaluation et de prospective » des services de l'État en région. L'objectif de cette démarche était de rechercher à développer et approfondir les missions existantes, mettre en synergie les initiatives des services régionaux et étendre les approches prospectives.

Mieux partager les connaissances et les productions

Un des axes de progrès consiste en l'amélioration de la communication tant interne qu'externe, via notamment une lettre électronique annuelle, qui présente les travaux d'études réalisés par les services de l'État (diffusée sur le site internet de la préfecture). Cette lettre élaborée par le SGAR après collecte des informations auprès des services, permet de développer l'échange d'informations entre services et de capitaliser savoir et compétences.

Le Portail d'Information et de Veille Economique en Région (PIVER) est un outil essentiel de diffusion de l'information. Ainsi, un travail d'ajustement du portail aux nouvelles technologies est en cours (mise en place des fonctionnalités pour les flux RSS et le moteur de recherche) et un rafraîchissement du visuel va être réalisé. L'INSEE, en charge de l'animation et de l'ingénierie du PIVER, s'assure que le portail soit de plus en plus alimenté, ce qui a eu pour effet l'augmentation significative du nombre de visites (2 946 consultations en 2009 contre 1 730 visites en 2008). La diffusion de la lettre électronique a été élargie, le nombre d'abonnés à la lettre du PIVER est passé de 190 en septembre 2008 à 240 en 2009.

En plus des informations mises en ligne, des demi-journées de séminaire sont organisées trimestriellement dans le cadre du PIVER autour d'une thématique spécifique. Elles sont suivies en moyenne par une quarantaine de participants.

Mettre en place une production collective en construisant et en appliquant un programme interministériel d'études

Un programme des études pour l'année 2010 a été élaboré, ce qui permet de connaître les programmes de travail de chacun et d'identifier le cas échéant des problématiques transversales sur lesquelles les services pourraient travailler en partenariat. Il est à noter que le programme d'études des services est construit en cohérence avec les actions définies dans la stratégie de l'État pour le Nord - Pas-de-Calais 2009-2011. Certaines de ces études sont les préalables nécessaires à la réalisation des politiques, comme par exemple l'étude de l'aléa régional submersions marines à 2050 et 2100, qui permettra d'avancer sur le projet pilote « mesurer les conséquences du changement climatique sur l'érosion marine et la submersion de la plaine côtière ».

Renforcer la capacité d'expertise

Des rencontres méthodologiques sont organisées dans le cadre du PIVER afin de renforcer les compétences en matière d'expertise. La première réunion a eu lieu le 3 décembre 2009 à l'INSEE sur la thématique Transports - mobilités - déplacements, à laquelle 33 personnes ont participé.

Enfin, de nombreux partenariats en matière d'études et d'observation ont été mis en place, par exemple la DRASS anime la plateforme partagée d'observation sociale et médico-sociale entre l'État (Rectorat, DIRECCTE, DRJSCS), les branches maladie, famille et vieillesse de la protection sociale, le Conseil régional et le Conseil général du Pas-de-Calais. La DREAL veille à ce que les études réalisées par ses services se fassent en complémentarité avec les programmes d'études des agences d'urbanisme.

L'éducation, un préalable incontournable

La jeunesse de la population régionale est un atout pour son dynamisme et son potentiel économique. Afin d'éviter que cet atout ne se transforme en une faiblesse, les services de l'Etat ont particulièrement porté leurs efforts sur l'amélioration du niveau de qualification des jeunes et la réussite de leur insertion professionnelle.

Conduire tous les élèves à la réussite

Le projet académique pour 2009-2011 a pour ambition d'assurer à tous les élèves la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, d'encourager la poursuite d'études en diversifiant les parcours d'orientation afin de contribuer à une bonne insertion professionnelle, et enfin de promouvoir l'accès à la citoyenneté et à la santé.

La prévention de l'absentéisme et la lutte contre le décrochage scolaire



© Rectorat

La signature le 9 juillet 2009 d'une convention d'objectifs par le préfet de région, le recteur et le président du conseil régional, en présence du haut commissaire à la jeunesse constitue un engagement fort afin que les jeunes ne quittent plus le système scolaire sans qualification ni diplôme.

Les trois axes prioritaires de cette convention sont :

- l'amélioration de l'orientation et de l'information sur les formations et les métiers
- le repérage précoce, la lutte contre le décrochage scolaire et les obstacles pour l'accès aux formations et à l'emploi
- la sécurisation des parcours par l'instauration de démarches globales territorialisées de mobilisation et de coordination des acteurs et des dispositifs

Cette convention vise à approfondir les engagements déjà pris par les acteurs de la région dans le cadre du programme national d'expérimentation pour les jeunes mené par le haut commissariat à la jeunesse.

Repérer les élèves décrocheurs

Pour l'année scolaire 2009-2010, le rectorat de l'académie de Lille met en oeuvre l'outil informatique SYMSER (système mutualisé d'évaluation et de suivi des élèves en région). Ce système de suivi permettra aux établissements d'être plus efficaces en matière de repérage des élèves décrocheurs et d'analyse des motifs de décrochage en fin d'année scolaire comme en cours d'année. Il permettra d'assurer un suivi individualisé de ces jeunes avec l'aide des centres d'information et d'orientation et de la mission générale d'insertion (MGI). La coordination des différents acteurs de l'Education nationale et des partenaires de l'insertion sera également facilitée, afin de rechercher des solutions et cela avec une plus grande réactivité.

Dans chaque établissement scolaire, une cellule de veille, placée sous l'autorité du chef d'établissement et composée de l'équipe éducative, identifie les situations à risque, propose des solutions et effectue le suivi des mesures prises.

En 2009, la mission générale d'insertion a poursuivi et développé son action en améliorant encore la réalisation de diagnostics précis de la situation dans chaque bassin d'éducation afin de dégager des priorités d'actions et de mieux aider les établissements scolaires à mettre en oeuvre des actions pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire. Le bilan de la MGI en 2007-2008 a été très significatif : plus de 4 800 jeunes en attente de solution ont été accompagnés, dont 73% de décrocheurs sans qualification.

Un plan pour mieux accompagner les décrocheurs : le plan PARTAJ

Faisant suite à la convention d'objectifs, l'Etat et la Région se sont engagés le 8 octobre 2009 dans un plan d'actions dénommé « plan d'accompagnement régional et territorial pour l'avenir des jeunes » (PARTAJ) afin de rassembler et coordonner les efforts des acteurs de l'éducation et ceux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Une expérimentation sur 3 ans aura lieu sur 5 territoires : Roubaix-Tourcoing, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Béthune - Bruay, Valenciennes et la Sambre-Avesnois.

Par ailleurs, dans la continuité de la dynamique du plan Espoir banlieues, les établissements repérés pour leur forte exposition au phénomène d'absentéisme bénéficient de la présence de médiateurs de réussite scolaire. Dans l'académie de Lille, 448 médiateurs de réussite scolaire dans 178 établissements contribuent quotidiennement à lutter contre l'absentéisme. Ils appuient l'action des conseillers principaux d'éducation et/ou des assistants sociaux, en facilitant le repérage des absences pendant les heures de cours, en créant sur le mode de l'alerte un lien fort avec les familles des élèves repérés et en rappelant les exigences scolaires et réglementaires en matière d'éducation.

La DRAAF constitue un autre acteur en matière d'éducation, également confronté au décrochage scolaire, même si c'est dans une moindre mesure. Une convention a été signée en décembre 2009 mettant en place une expérimentation au lycée agricole de

Raismes-Valenciennes, menée en partenariat avec l'éducation nationale ainsi qu'avec le conseil de développement de la Porte du Hainaut, Val Métropole et des professionnels.

► Une orientation qui donne de l'ambition aux élèves

Pour la première fois depuis 2003, les chiffres de l'orientation vers la voie professionnelle ont baissé au profit de l'entrée en seconde générale et technologique. Cette baisse est particulièrement significative dans le Pas-de-Calais (+2,7 points pour l'orientation en seconde).

Une orientation éloignée des stéréotypes

Par ailleurs, dans la région comme en France, les filles continuent de s'orienter conformément aux schémas sociaux stéréotypés vers des filières tertiaires, littéraires et médico-sociales (elles sont présentes dans 6 catégories socio-professionnelles sur les 31 recensées). Cette répartition déséquilibrée se fait au détriment des femmes, plus touchées par la précarité de l'emploi. Le prix de la vocation scientifique et technique, destinée aux jeunes filles des classes de Terminales s'orientant vers des filières où le taux de femmes représente moins de 40 %, a été décerné à 46 jeunes filles. 2 prix supplémentaires ont pu être attribués par l'institut des industries et de métiers de la métallurgie (IUMM) Flandres Maritimes.

► L'amélioration de l'insertion professionnelle et la réduction du nombre de jeunes sortant sans qualification

La rénovation de la voie professionnelle, qui a été engagée à la rentrée 2008 pour près d'un tiers des baccalauréats professionnels de l'académie de Lille, a été généralisée à la rentrée 2009 à l'ensemble des formations scolaires et par apprentissage. Compte-tenu du poids de l'enseignement professionnel et du taux d'abandon en cours de formation important (de 15 à 20%), la réussite de la rénovation de la voie professionnelle représente un enjeu particulièrement important.

Les objectifs de cette rénovation sont d'une part, d'élever le niveau de qualification, et d'autre part, de réduire les sorties sans qualification. Aujourd'hui, 25 % des entrant en BEP obtiennent le Bac pro. Le premier objectif vise à amener un plus grand nombre de jeunes au niveau baccalauréat professionnel et à permettre un accès à l'enseignement supérieur professionnel court. Le second objectif s'appuie sur le constat que la capacité à obtenir un premier emploi est proportionnel à la qualification et aux diplômes obtenus. Or, 11 à 12% des jeunes sortent du système éducatif sans qualification.

Pour répondre à ces deux objectifs, des mesures ont été prises pour définir un cursus menant de la classe de seconde à l'année du baccalauréat dans le même établissement en 3 ans à l'instar des autres baccalauréats, ce qui entraîne la disparition des cursus de BEP. Une certification intermédiaire (CAP ou BEP), en fin de 1ère, a été prévue par la réglementation nationale. Véritable filet de sécurité, elle concerne tout élève inscrit dans un cursus de Bac Pro sur 3 ans sans que cette certification en soit un obstacle dans l'année supérieure. L'offre de niveau V en CAP a été renforcée pour les élèves qui ne souhaitent pas s'engager dans le cursus du

Bac Pro en 3 ans ou qui n'en auraient pas à priori les capacités. Cela concerne en particulier les élèves sortant de 3ème SEGPA. L'apprentissage est concerné par cette rénovation et le centre de formation des apprentis, qui compte près de 2 700 apprentis, s'est réorganisé en conséquence.

Un travail important a été mené par les proviseurs et leurs équipes, par les inspecteurs pédagogiques et la déléguée académique aux enseignements technologiques en relation avec les branches professionnelles, pour adapter la carte des formations aux nouvelles exigences.

Parallèlement, le processus de labellisation « lycée des métiers » a concerné plusieurs domaines professionnels (bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration, automobile). Cette labellisation concerne des lycées ou des réseaux de lycées répondant à un standard de qualité et offrant les différents modes de formation du Niveau V au niveau III.

► Un projet régional de l'enseignement technique agricole

Afin de développer l'enseignement agricole, la DRAAF met en oeuvre le projet régional de l'enseignement technique agricole sur la période 2007-2012. Dans ce cadre, un travail particulier est conduit sur les 33 sites d'enseignement agricole régionaux pour ; d'une part préserver et maintenir les filières de formation aux métiers de la production agricole et horticole, de l'aménagement de l'espace et des services en milieu rural, et d'autre part développer les filières agroalimentaires.

La mise en réseau des établissements d'enseignement agricole publics est favorisée. Leur exploitation évolue pour constituer des références en matière de développement durable et des vitrines d'une production agricole moderne et innovante sur leur territoire. Pour l'ensemble de ces actions, la Région est un partenaire essentiel.

► Mobiliser tous les leviers de l'action éducative

► Lutter contre l'illettrisme

15% de la population du Nord - Pas-de-Calais de 18 à 65 ans et 7% des 16-18 ans sont confrontés à l'illettrisme. Face à cette situation, l'Etat a décidé de faire de la lutte contre l'illettrisme une de ses priorités. Le 1er juillet 2009, le préfet, le recteur et le président du conseil régional ont signé un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme intitulé « plan lire écrire agir » (LEA). La dynamique du comité de pilotage régional est poursuivie et des expérimentations sont lancées sur les territoires de la Sambre-Avesnois et du bassin minier (Lens-Liévin et Hénin-Carvin).

► Promouvoir l'éducation pour la santé

L'académie de Lille, dans le cadre du plan régional de santé publique, a lancé une démarche vaste visant à assurer l'éducation pour la santé. L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, de développer leur esprit critique et d'adopter par là même des comportements favorables à leur santé. Cela passe notamment par le développement de leur accès à l'autonomie et à la responsabilité, de leurs compétences psycho-sociales et de l'estime de soi.

La prévention et l'information des élèves

Le rectorat en partenariat avec notamment la DRASS et la DRTEFP (devenue DIRECCTE) a lancé la mise en place de programmes pluri-annuels par les établissements scolaires dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CECS). Les thèmes prioritaires sont :

- la prévention des conduites addictives
- l'éducation à la sexualité
- l'éducation nutritionnelle (lutte contre l'obésité)
- l'éducation du citoyen (objectif de développement du secourisme)

Ces comités d'éducation relaient dans les établissements les campagnes d'information en matière de santé, de conduites à risques. La nutrition constitue une des thématiques les plus abordées.

La médecine scolaire est un outil essentiel de dépistage et de suivi de l'état de santé des élèves. Le taux de couverture des bilans de santé effectués à l'âge de six ans a progressé depuis deux ans (84,1% de la tranche d'âge) et la quasi totalité des élèves entrant au collège bénéficie d'un bilan.

Promouvoir la pratique sportive pour lutter contre les effets de la sédentarité

Préserver le capital santé des élèves nécessite également le développement des activités physiques. Ainsi, 1 473 modules ont été mis en place en région par 400 associations sportives sur des crédits du centre national de développement du sport. La dimension sport-santé est favorisée dans ce type d'action. Dans le Pas-de-Calais, cette démarche s'inscrit dans le prolongement des rencontres de la forme organisées dans le bassin minier par la DDJS devenue DDCS.

Dans le cadre de la commission régionale sport et santé initiée par la DRDJS (devenue DRJSCS), un colloque a eu lieu le 30 mars 2009 avec le Professeur Toussaint afin d'étudier les modalités de déclinaisons départementales des propositions contenues dans son rapport. Ce colloque a rassemblé les acteurs publics et associatifs du secteur de la santé, du secteur du sport et les collectivités locales.

► L'éducation citoyenne

La promotion de l'engagement

L'action éducative a notamment pour but de permettre aux élèves de développer leur esprit critique et leur sens de la responsabilité afin qu'ils adoptent certes des comportements favorables à leur

santé mais également afin qu'ils se préparent à devenir des acteurs dans la société. Cette éducation « citoyenne » se fait notamment dans le cadre d'activités sportives ou associatives. Ainsi des jeunes mobilisés dans une démarche de projet personnel ou collectif font l'objet d'un soutien financier. Ils ont pu bénéficier de l'accompagnement technique de structures locales conventionnées. Les politiques éducatives territoriales déclinent dans les zones urbaines et rurales (zones éligibles ou non à la politique de la ville) cette politique d'initiative et d'engagement des jeunes.

La culture comme clé de compréhension de la société

L'accès à la culture est un levier non négligeable pour entrer dans la société de la connaissance, pour apprendre à questionner la société. Dans cette région jeune et dense où les indicateurs sociaux et économiques demeurent critiques, les questions d'accès aux oeuvres et à la culture prennent une acuité particulière et demandent la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents.

Les services de l'Etat (DRAC, Académie de Lille mais aussi les services en charge de la jeunesse, de l'agriculture, de la Politique de la ville) jouent un rôle déterminant dans un ambitieux chantier de l'éducation artistique et culturelle mené en partenariat étroit avec tous les niveaux de collectivités. Ceci se traduit par le développement d'actions permettant d'impliquer tous les acteurs culturels et éducatifs d'un territoire et prenant, le plus souvent possible, la forme de résidences-mission d'artistes.

Le programme artiste rencontre territoire scolaire (ARTS) permet la mise en place, chaque année désormais, de 20 à 30 résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création. Il s'agit d'un temps de présence intensif d'un artiste et de son oeuvre sur un territoire. L'artiste-résident est invité à être un catalyseur d'énergies, un développeur d'imaginaires, une personnalité forte portant un regard singulier sur le monde en le questionnant toujours dans un échange stimulant avec les jeunes qu'il rencontre.



Programme ARTS à la cité scolaire Picasso d'Avion avec la compagnie HVDZ © DRAC

La Compagnie Hendrick Van des Zee (HVDZ) est l'une des deux équipes artistiques que Culture Commune, scène nationale qui couvre une large part de l'ex-bassin minier, a missionnées cette année sur son territoire d'action afin d'expérimenter dans le cadre du programme ARTS l'articulation entre éducation artistique et action territoriale.

L'éducation, un préalable incontournable

Sur le principe des « Veillées » (soit aller à la rencontre des gens en parcourant la ville), que pratique l'équipe d'HVDZ, il a été proposé à la cité scolaire Picasso d'Avion ainsi qu'à plusieurs autres établissements scolaires du bassin minier de vivre une action artistique forte mobilisant l'ensemble des élèves et menant à la création d'une petite forme vidéo et lecture scénique de grande qualité.

Inculquer le respect de l'autre

La DRDFE a financé le nouveau planning familial de Lille et le collectif régional pour l'information et la formation des femmes afin qu'ils interviennent au sein des lycées sur la prévention du sexisme et des violences faites aux filles et aux femmes.

L'éducation par la vie associative

Comme le prouve le taux d'illettrisme élevé chez les 18-25 ans, l'action éducative doit être poursuivie tout au long de la vie. 137 000 associations jouent un rôle important dans ce domaine. La DRJSCS a mis plus d'un million d'euros à leur disposition pour la formation de 6 000 bénévoles. Pour aider les dirigeants associatifs bénévoles à assurer leurs responsabilités, la DRJSCS a également mis en place un réseau constitué de 14 pôles ressources qu'elle a labellisés et financés. Les associations sont également aidées dans leur action grâce à un fonds d'appui à la vie associative qui fait l'objet d'une gestion concertée entre l'Etat et la Région.

L'emploi, la santé et le logement : Les bases de la cohésion sociale et de l'égalité des chances

La crise économique et financière, que connaît la France depuis 2008, a touché le Nord - Pas-de-Calais et notamment les secteurs industriels qui étaient à l'origine du dynamisme qu'a connu la région ces dernières années. Dans ce contexte difficile, tous les outils ont été mobilisés afin d'amortir les effets de la crise sur les personnes les plus défavorisées.

Assurer l'accès à l'emploi pour toutes et pour tous

Promouvoir par tous les moyens l'insertion professionnelle des jeunes

Le développement de l'insertion professionnelle des jeunes a été poursuivi dans le cadre du plan emploi jeunes lancé par le Président de la République le 24 avril 2009, renforcé par le plan avenir jeunes du 29 septembre 2009.

Une stratégie de développement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation

La crise a réduit la propension des entreprises à accueillir des jeunes en apprentissage mais aussi en contrat de professionnalisation. Une stratégie de relance a été conduite avec le conseil régional et les partenaires sociaux dans le cadre de la commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi (COPIRE). Un avenant au contrat d'objectifs et de moyens sur le développement de l'apprentissage a été signé le 8 juillet 2009 par le préfet de région et le président du conseil régional portant sur un développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage. L'Etat y consacre 50 millions d'Euros pour 2009 et 2010. Plus de 20 000 contrats en alternance ont été signés en 2009 en Nord - Pas-de-Calais.

Des réunions de coordination à l'initiative de la DRTEFP (devenue DIRECCTE) ont eu lieu avec le conseil régional, le service public de l'emploi, les développeurs des organismes consulaires (chambre régionale du commerce et de l'industrie et la chambre des métiers), le MEDEF, les branches professionnelles et les organismes paritaires collecteurs agréés, afin de déclencher des plans d'actions territoriaux et concertés de prospection des entreprises.

Un développement des écoles de la 2ème chance

En sus des 144 places déjà existantes, un objectif d'une dizaine d'écoles offrant 1 000 places aux jeunes en difficultés financées par l'Etat et le conseil régional a été défini fin 2009, avec l'installation d'un comité régional de pilotage Etat-Région.

Faciliter la découverte des métiers

Dans le cadre du plan régional d'anticipation des recrutements, des réunions avec les branches professionnelles ont été organi-

sées. Ces rencontres ont été centrées sur le plan emploi jeunes en lien avec les plates-formes de vocation (Pôle Emploi - missions locales), la plate-forme régionale d'information sur les métiers (Etat - Région - partenaires sociaux) et les espaces de valorisation des métiers (DRTEFP devenue DIRECCTE).

L'emploi des jeunes dans le milieu éducatif et sportif

La DRDJS (devenue DRJSCS) a agi en matière d'insertion professionnelle des jeunes, en promouvant d'une part les dispositifs de développement et de structuration de l'emploi dans le milieu associatif tel le plan emploi sport (30 plans signés par an ; les associations qui s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation de leur encadrement bénéficient d'une aide financière dégressive sur quatre ans pour toute nouvelle création de postes) et d'autre part en accompagnant des jeunes en difficulté vers l'emploi. 120 jeunes (dont 26% issus des zones urbaines sensibles) rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle se sont engagés dans le programme « Parcours Animation Sport ». Ce dispositif débouche sur un diplôme de niveau V ou IV pour accéder à un emploi d'animateur socioculturel ou d'éducateur sportif.

Afin de faciliter l'accès aux formations, une antenne du centre de formation et d'apprentissage (CFA) et du centre régional de l'éducation populaire et du sport (CREPS) de Wattignies a été créée sur le littoral, permettant à 12 stagiaires du Pas-de-Calais de préparer une formation d'éducateur sportif par la voie de l'apprentissage. Par ailleurs, 481 diplômes du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire ont été décernés en 2009. 70% à 75% des personnes titulaires de ce brevet occupent un emploi six mois après l'obtention de leur diplôme.

Accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées



© DIRECCTE

Grâce aux emplois aidés et à l'accompagnement des personnes dans le cadre du revenu de solidarité active (RSA)

Les contrats aidés constituent une mesure importante pour faciliter le retour à l'emploi des publics ayant de grandes difficultés d'insertion. 42 515 demandeurs d'emplois ont bénéficié au cours de l'année 2009 de contrats aidés dans le secteur non marchand (collectivités, associations) soit près de 120 contrats signés par jour prescrits par Pôle Emploi au profit de chômeurs de longue durée et ou bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA). L'objectif fixé de 42 240 est ainsi dépassé.

Une cellule de veille composée de la DRTEFP (devenue DIRECCTE) et de Pôle Emploi a permis de développer ces dispositifs dans l'ensemble des territoires (contrat d'accompagnement à l'emploi, contrats d'avenir) de manière dynamique.

Dans le secteur marchand, plus de 11 900 contrats initiative emploi ont été signés (objectif 7 800) dont plus de 50% au bénéfice des jeunes.

La mise en place du RSA au 1er juillet 2009 a fait l'objet de négociations entre Pôle Emploi, les services de l'Etat (DRTEFP-DDTEFP devenus DIRECCTE et DDCS) et les deux conseils généraux.

En effet, le RSA a créé de nouveaux droits et s'est accompagné parallèlement d'un renforcement des devoirs de l'ensemble des acteurs : les bénéficiaires, l'Etat, le service public de l'emploi et les collectivités territoriales.

La loi du 1^{er} décembre 2008 inscrit prioritairement l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui ne travaillent pas ou qui disposent de faibles ressources dans une dimension professionnelle. Cependant, lorsque des difficultés, notamment en matière de logement ou de santé, empêchent la personne de rechercher activement un emploi, elle est orientée vers un accompagnement social. La mise en place de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'est traduite dans les deux départements par la création de dispositifs innovants s'appuyant sur un renforcement des partenariats entre les acteurs de l'insertion et le service public de l'emploi. L'accompagnement vers l'emploi est confié dans les deux départements à Pôle Emploi.

La reprise d'une activité par la création d'entreprise

Le dispositif du « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) a été mis en place en 2009.

Ce sont 1 029 créateurs qui ont bénéficié de la mesure, parmi eux 85 % étaient demandeurs d'emploi ou bénéficiaires d'un minimum social. 1,9 millions d'euros d'aides leur ont été attribuées par l'Etat. 63 opérateurs ont été conventionnés par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations pour mettre en oeuvre ce dispositif d'aide et du suivi de la création d'entreprise et délivrer des prêts.

Un opérateur d'animation territorial régional, l'agence pour la création d'entreprise (APCE), a été conventionné pour :

- réunir les opérateurs par bassin d'emploi afin de créer une synergie sur le territoire ;
- mettre en place une newsletter trimestrielle ;
- appuyer une mission d'audit visant à faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain et les apports de NACRE.

L'insertion par l'activité économique

Le secteur de l'insertion par l'activité économique permet à des personnes connaissant des difficultés sociales et professionnelles et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail classique d'accéder à un contrat de travail rémunéré, doublé de mesures d'accueil et d'accompagnement spécifiques et personnalisées.

Compte tenu du rôle prépondérant que jouent ces structures d'insertion, qui sont au coeur des politiques d'accès et de retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées, l'Etat a consacré en 2009 en région Nord - Pas-de-Calais près de 15 millions d'euros afin de soutenir leurs projets d'insertion.

De plus, dans le cadre du plan de relance, les structures de l'insertion par l'économie de la région ont bénéficié d'une enveloppe de 3,5 millions euros pour soutenir leur développement (création de nouvelles structures, développement de projets ou soutien aux structures en difficultés).

L'aide à l'insertion économique des femmes

Chaque année, sont financées des actions de formation qualifiante, ayant trait à la diversification de l'emploi féminin, et exemplaires en terme de placement à l'emploi (les embauches sont en effet négociées avec les entreprises avant la mise en place des formations). Ainsi en 2009, les actions de formation financées par la DRDFE vont permettre ou ont permis 50 embauches.

Un plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des personnes handicapées, un partenariat actif entre la DRTEFP (devenue DIRECCTE), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le Conseil régional a débouché sur la mise en place opérationnelle pour le premier trimestre 2010 d'un plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

► Valoriser les atouts des actifs et préparer les transitions professionnelles en cohérence avec les besoins économiques

Afin de faire face à l'instabilité économique induite par la crise, il est nécessaire d'accompagner les entreprises dans leur politique de gestion des ressources humaines afin d'aboutir à une valorisation renforcée de leur capital humain. Cela permettra l'anticipation et l'accompagnement des effets des mutations économiques sur la qualification et les compétences, ainsi que de sécuriser le parcours professionnel des actifs tout au long de la vie.



Présentation à la presse de l'atlas régional pour la santé au travail 2009 © DIRECCTE

En mettant en oeuvre le pacte régional pour la continuité professionnelle

L'Etat, la Région et les partenaires sociaux ont manifesté leur souhait de s'impliquer forte-

ment dans cette démarche en signant en mai 2009 un pacte régional de continuité professionnelle. Les filières prioritaires du pacte de continuité sont la vente à distance et la filière du bâtiment et des travaux publics.

La vente à distance (VAD)

Pour accompagner la mutation des entreprises de vente à distance impactées par le développement rapide du commerce par internet, une action d'accord de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) nationale a été négociée entre l'État, le Syndicat de la VAD, l'organisme paritaire collecteur agréé du commerce (FORCO) et le conseil régional Nord - Pas-de-Calais. La DRTEFP (devenue DIRECCTE) en assure le portage technique et financier pour l'ensemble de la France.

Du point de vue purement régional, cette action ADEC, complétée d'une plate-forme de mobilité intersectorielle, constitue le volet valorisation du capital humain des actions mises en place au titre du protocole d'engagement conjoint conclu le 31 août 2009 par l'État, le conseil régional, Lille Métropole Communauté Urbaine, et la profession de la VAD.

La filière du bâtiment et des travaux publics (BTP)

La DRTEFP a engagé avec les organisations professionnelles du BTP et le conseil régional, la négociation d'un protocole d'engagement visant à répondre à la fois au freinage de l'activité et aux exigences nouvelles induites par la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement. Le plan d'actions concerté qui devrait en découler au cours du 1er trimestre 2010 comprendra à la fois des actions de formation et des opérations de développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Une autre mesure phare du plan a été réalisée, il s'agit de la mise en place d'une plate-forme d'orientation et de mobilité professionnelle proposée par la COPIRE et soutenue financièrement par l'Etat. Ce projet traduit la volonté des partenaires sociaux de fournir aux salariés, en complément des actions de Pôle Emploi en direction des demandeurs d'emploi, des informations et des conseils susceptibles de favoriser leurs aspirations à la mobilité, et de développer des comportements nouveaux chez les salariés. La plate-forme s'adresse également aux PME confrontées à des problèmes de mobilité.

En développant les accords de développement de l'emploi et des compétences

Dans l'ensemble, malgré les événements économiques peu favorables aux entreprises, les actions de formation se sont maintenues dans les entreprises ayant programmé un projet d'anticipation des mutations économiques.

Les résultats sont probants puisque 80 % des bénéficiaires des ADEC sont des publics prioritaires avec une large part pour les publics non qualifiés et une répartition femmes-hommes respectivement de 55% et 45%.

Un des effets non attendus de la mauvaise conjoncture économique a été, pour beaucoup des secteurs concernés par les ADEC, de réfléchir à l'utilité d'une démarche de GPEC pour mieux gérer les changements au sein de l'entreprise. Cela a été l'occasion pour la DRTEFP d'orienter les actions de l'ADEC sur des objectifs plus anticipateurs des difficultés économiques et de communi-

quer avec les partenaires sur le développement de l'employabilité des salariés en prévision des mutations économiques.

Une communication en faveur d'un processus de sécurisation des parcours professionnels est actuellement entreprise à l'égard des partenaires sociaux et des organismes relais des accords. Celle-ci favorisera la construction de parcours professionnels pertinents pour les salariés et pour l'entreprise, englobant des actions transversales visant la mobilité à l'interne et à l'externe sur les secteurs en difficultés.

Au total, 14 ADEC couvrant un potentiel de 8 500 salariés étaient actifs au titre de l'année 2009.

En développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Le dispositif de GPEC territoriale, signé avec le conseil régional dans le cadre du contrat de projet 2007/2013 s'est renforcé. En 2009, l'ensemble de la région est couverte par cette action et près de 200 entreprises sont engagées à des stades divers dans le dispositif. Une demi-journée d'échanges de pratiques avec des entreprises, porteurs de projet et partenaires des territoires, s'est déroulée en novembre 2009 et a permis de faire un premier bilan des points forts et des points faibles du dispositif régional, ainsi que de lancer la 2ème vague d'actions pour 2010.

Une action a démarré sur l'évaluation des risques professionnels et la GPEC dans les entreprises artisanales, avec les chambres de métiers et l'union professionnelle artisanale (UPA).

Le séminaire de 2008 sur la négociation en matière de GPEC dans les entreprises de plus de 300 salariés s'est poursuivi en 2009 par la mise en oeuvre, par des syndicats de salariés, d'actions d'accompagnement en amont de la négociation (sessions d'information et de formation).

En renforçant les partenariats autour du dispositif de validation des acquis d'expérience (VAE)

En coopération avec l'ensemble des ministères certificateurs, la Région et les partenaires sociaux, la DRTEFP a pour mission la promotion et la bonne mise en oeuvre du dispositif de validation des acquis de l'expérience. En 2009, 720 titres professionnels ont été délivrés par la voie de la VAE soit 36% de plus qu'en 2008 et cela malgré un contexte économique peu favorable. Dans le cadre du plan régional des métiers une aide individualisée a été mise en place par l'Etat (DRTEFP et DRASS) et la Région pour permettre à l'ensemble des personnes ayant obtenu partiellement un diplôme de niveau V du secteur sanitaire et social d'aller jusqu'au diplôme complet (plus de 1 000 personnes enquêtées, sur 400 réponses, plus de la moitié a exprimé un besoin d'aide).

Avec la Région, une étude de faisabilité est menée pour intégrer les titres professionnels dans le PASS VAE régional, qui prend en charge l'accompagnement VAE pour toutes les certifications inscrites au registre national des certifications professionnelles (RNCP) à l'exception des titres professionnels du Ministère chargé de l'Emploi. 1 300 PASS VAE ont été délivrés à ce jour.

Des actions ont été conduites en direction des intérimaires (avec Manpower, 60 intérimaires ont ainsi obtenu un titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi) et des travailleurs handicapés, avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du Valenciennois et de la Métropole lilloise.

Le dispositif académique de la validation des acquis (DAVA)

La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes professionnels et technologiques de l'Education nationale. Un réseau de 10 centres de validation des acquis de l'expérience assortis de sept antennes est cofinancé par l'Etat et le conseil régional. 5 479 personnes ont été accueillies en 2009 dans le cadre du DAVA. Le Nord - Pas-de-Calais affiche un taux de validation totale de 71 % contre 62 % au niveau national. L'implantation géographique multiple et les compétences des formateurs sont au coeur de cette réussite du dispositif.

La DRAAF agit également en matière de VAE, il existe ainsi 13 centres de VAE agricoles dans la région. 45 personnes ont été accueillies dans ce dispositif en 2009.

➤ Conduire une politique de santé à la hauteur de la situation régionale

► Donner la priorité à la prévention

La mise en oeuvre du plan régional de santé publique (PRSP)

Le PRSP a été arrêté le 1er juin 2007. Il a été mis en oeuvre en 2009 par le groupement régional de santé publique (GRSP) en association avec les acteurs de la charte pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais. Le GRSP regroupait essentiellement les moyens humains et financiers de l'union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) et de la DRASS. L'année 2009 a été une année de transition. En effet, le GRSP doit être remplacé par l'Agence Régionale de Santé, en 2010, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire.

Dans ce contexte, le conseil d'administration du GRSP a décidé de poursuivre en 2009 l'essentiel des actions de santé publique financées en 2008, afin d'assurer une stabilité de financement des actions et de ne pas remettre en cause la mise en oeuvre du PRSP commencée en 2008.

Le GRSP seul n'aurait pu accomplir sa mission sans assurer une coordination forte avec les partenaires en santé publique dans la région. Ainsi l'instance de coordination régionale de santé publique constituée entre les membres du GRSP et les représentants de la Région et des Départements, regroupés autour d'une charte, a continué à fonctionner et a permis d'assurer la complémentarité de l'action, notamment sur la thématique cancer et sur les territoires de l'Avesnois et de l'Artois.

Le recentrage sur des actions ne pouvant être financées par ailleurs et la maîtrise des coûts sur les actions reconduites ont permis de dégager une marge de manoeuvre et d'orienter l'action du GRSP, en cours d'année, en accentuant l'action de santé publique sur les territoires les moins bien dotés et les plus défavorisés en

terme d'indicateurs de mortalité, dans le but de renforcer la dynamique sur l'Avesnois et l'Artois. Ainsi trois commandes spécifiques ont été lancées dès juillet 2009 sur ces territoires pour des actions au profit des populations défavorisées socialement.

387 projets ont été financés pour un montant de 5 809 820 d'euros, permettant une consolidation des actions de santé publique.

La promotion d'une alimentation saine au-delà de la stricte sécurité alimentaire

L'Etat se soucie des préoccupations des français en matière d'alimentation au delà de l'aspect sécurité sanitaire strict. Ainsi, en complément du plan nutrition santé du PRSP, la DRAAF a établi mi-2009 un plan régional pour une alimentation saine, diversifiée et durable. Les actions phares de ce plan sont en direction de différents publics:

- les enfants : avec l'opération « un fruit à la récré », cette opération lancée et financée par l'Etat à hauteur de 51% en 2008/2009 a pour but de redonner aux enfants de primaire et de maternelle l'habitude de manger des fruits. Pour l'année scolaire 2009/2010, la subvention de l'Etat sera reprise par l'Europe. En Nord - Pas-de-Calais, 46 communes ont décidé de participer à l'opération au bénéfice de 12 385 enfants.

- la restauration collective : avec un objectif d'utilisation d'au moins 20% de produits biologiques pour la fabrication des repas.
- les personnes les plus démunies avec la mise en place d'ateliers cuisine avec la banque alimentaire.

- les consommateurs, via des opérations de sensibilisation comme par exemple le mois de l'origine et de la qualité et le développement des circuits courts.

- les entreprises agroalimentaires, dans le cadre de chartes d'engagement de progrès nutritionnel.

La santé au travail : prévenir les pathologies liées au travail et les accidents professionnels

Parmi les actions prioritaires du plan régional de santé au travail (PRST) en vue d'encourager les entreprises à être actrices de la prévention et de la santé au travail et de prévenir les principales pathologies liées au travail, celles liées à l'utilisation de substances et produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) se sont poursuivies dans plusieurs secteurs d'activité, dont le BTP (contrôle des chantiers de retrait de matériaux amiantés), la réparation automobile et le secteur des pressings.

2 167 contrôles ont été menés sur ce thème en 2009. Sur les 235 pressings répertoriés dans la région, 171 ont été contrôlés notamment par rapport aux règles techniques d'utilisation de solvants beaucoup plus drastiques afin de prévenir les effets sur l'environnement et sur la santé.

L'action garage prévention santé « GPS, le bon itinéraire » vise à alerter les professionnels du secteur du commerce et de la réparation automobile, sur les risques inhérents au contact avec les carburants et produits dérivés du pétrole, et à les inciter à mettre en oeuvre les bonnes pratiques de prévention.

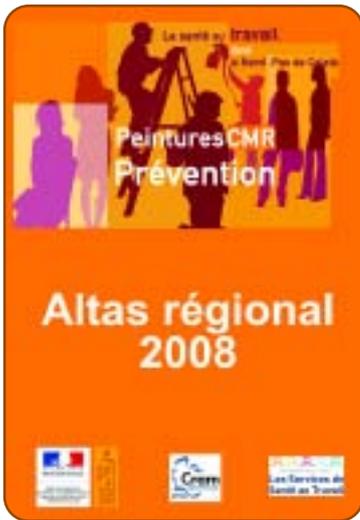
Grâce à une aide financière accordée dans le cadre du plan régional de santé publique, plus de 500 salariés ont fait l'objet de dosages urinaires, dont les résultats confirment l'importance des expositions aux gaz d'échappement et aux huiles usagées.

Une campagne de prévention a été menée dans les établissements concernés. Une seconde série de dosages urinaires, début 2009, a mis en évidence une diminution des indicateurs d'exposition chez les salariés des entreprises ayant mis en oeuvre les bonnes pratiques de prévention.

La DRTEFP (devenue DIRECCTE) a décidé d'étendre cette action de sensibilisation à l'ensemble de la région auprès de tous les professionnels de la réparation automobile (poids lourds et engins agricoles inclus). 1 700 établissements occupant 25 000 salariés sont potentiellement concernés dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Cette action s'appuie d'une part sur une campagne de contrôle de l'inspection du travail, de tous les établissements concernés par le risque, et d'autre part sur une action concertée impliquant les organisations professionnelles du secteur. 214 entreprises bénéficiaient d'un accompagnement individuel des organisations professionnelles ou des chambres de métiers en décembre 2009. La plupart ont engagé des démarches de prévention, avec parfois des investissements significatifs (ex: dispositifs de captation des gaz d'échappement).

Améliorer la connaissance de la santé au travail



© DIRECCTE

L'Atlas régional santé travail 2008 a constitué une première réponse à l'objectif d'amélioration de la connaissance de la santé au travail, fixé par le plan régional de santé au travail. L'Atlas 2009 a été conçu pour proposer une actualisation et une vision des évolutions récentes des grands indicateurs de la santé au travail.

Une étude particulière porte sur le BTP et rapproche les données régionales disponibles (sources Etat, CRAM, EVREST, l'office professionnel de prévention du bâtiment et

des travaux publics (OPPBT) sur ce secteur particulièrement exposé aux risques professionnels.

Le comité régional de la prévention des risques professionnels.

Le comité régional de la prévention des risques professionnels s'est réuni dans le cadre du plan d'action d'urgence pour la prévention du stress au travail, avec la participation de 500 représentants d'entreprises. Il a débattu des orientations mises en oeuvre sur les chantiers suivants :

- l'atlas régional de la santé au travail ;
- l'avancement des actions du plan régional de santé au travail, notamment sur l'évaluation des risques professionnels dans les PME et TPE, la prévention des cancers professionnels et l'action concertée CMR, l'action prévention durable des troubles musculo-squelettiques (PREDURA TMS), le suivi médical et la prévention des risques professionnels des intérimaires.

La contractualisation avec les services de santé au travail

90 actions ont été mises en oeuvre par des services de santé au travail interentreprises en 2009 dans le cadre d'une contractualisation avec la DRTEFP. Mise en place début 2009, cette contractualisation a concerné 8 services de santé au travail interentreprises sur 12 (sur les territoires suivants : Métropole Nord, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Calais-Boulogne). Ces services ont suivi 583 206 salariés.

Les services de santé au travail se sont le plus souvent engagés sur les thèmes suivants : l'évaluation et la prévention des risques, l'action pluridisciplinaire en entreprise, les actions de santé publique en milieu de travail, les actions de prévention des pathologies liées au travail (notamment actions sur les CMR), les actions de prévention des accidents routiers liés au travail, la participation au réseau régional de maintien dans l'emploi et enfin la participation à la veille sanitaire.

La santé dans le sport, la lutte contre le dopage

Outre la promotion de l'activité sportive auprès des jeunes afin de prévenir les problèmes d'obésité, la DRJSCS doit faire face au phénomène du dopage parmi les sportifs. Elle a ainsi soutenu 40 associations sportives qui ont développé des actions en la matière.

En 2009, le service a pris l'initiative de renouveler et de féminiser l'équipe de préleveurs dans le cadre de la lutte anti-dopage. Une formation théorique et pratique a été proposée pour la première fois dans la région et a concerné une douzaine d'infirmières et de médecins. La nouvelle équipe de préleveurs composée d'une trentaine de personnes se répartit désormais sur l'ensemble du territoire régional.

► Assurer une bonne répartition de l'offre de soins de premier recours et de l'offre en spécialistes

L'offre en professionnels de santé

La DRASS a participé aux travaux nationaux de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) à travers la poursuite de l'élaboration du rapport régional 2008 sur la démographie des professions de santé. En ce qui concerne la mise en oeuvre du volet démographie des professions de santé du schéma régional d'organisation sanitaire III (SROS), repris en partie dans le contrat ARH/DHOS (direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins), la DRASS a poursuivi sa participation aux groupes de réflexion sur les délégations de tâches en ophtalmologie et dans le domaine des addictions, et au suivi de la formation des internes au sein d'un réseau de santé.

Le service des professions paramédicales a contribué pour sa part à la mise en oeuvre du plan régional des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, piloté par la Région Nord - Pas-de-Calais et signé en décembre 2008, par l'Etat et la Région. Dans ce cadre on peut mentionner l'ouverture dans la métropole lilloise d'une annexe de 30 places de l'école d'ergothérapie de Berck.

L'organisation des examens et concours, le suivi des écoles

La DRASS assure des missions régaliennes dans le domaine des professions de la santé : la gestion des examens et concours pour les professions paramédicales et de sages-femmes, la gestion de l'internat et plus généralement le suivi des écoles et l'application des nombreux textes relatifs aux professions de santé.

Le nouveau programme de formation des infirmières et infirmiers lié à son intégration dans le système LMD (licence-master-doctorat) a été mis en place à la rentrée 2009. Ce projet a été porté au sein de la DRASS par la conseillère pédagogique régionale.

Il faut également indiquer que le service a été chargé d'examiner au sein d'une équipe pluridisciplinaire les dossiers d'habilitation des organismes de formation appelés à dispenser la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité des personnes qui mettent en oeuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.

►Veiller au maillage territorial de l'offre pour les personnes dépendantes

La politique menée dans ce domaine s'articule essentiellement autour du volet annuel de programme interdépartemental de l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC).

L'augmentation du nombre de places pour les personnes dépendantes

L'effort déjà consenti dans ce cadre depuis plusieurs années par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en faveur du Nord - Pas-de-Calais a été poursuivi en 2009. Ce sont ainsi 1 700 places nouvelles qui ont été financées pour un montant global de 20 millions d'euros. 1 354 de ces places ont concerné les personnes âgées dépendantes, soit plus de 80%, et les autres les personnes handicapées.

Il faut souligner des dotations anticipées en forte augmentation, qui ont rendu possible dès 2009 l'autorisation de places pour personnes âgées ou personnes handicapées qui ne requerront des financements qu'en 2010, 2011 ou 2012 pour un montant de 31,6 millions d'euros.

Ces créations de places induisent des perspectives de création de plus d'un millier d'emplois dont les recrutements sont et seront facilités par la poursuite du plan métier au service des personnes dépendantes signé entre l'Etat et le Conseil Régional. En effet l'année 2009 a permis de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures prévues par ce plan grâce à la mobilisation et au partenariat développé avec les acteurs concernés.

Par ailleurs les établissements médico-sociaux de la région ont pu bénéficier d'aides à l'investissement. Ces aides ont permis de créer des places nouvelles ou d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des personnes âgées hébergées et dépendantes.

Ces aides se sont élevées à plus de 19 millions d'euros à savoir :
- 16,5 millions d'euros dans le cadre du plan d'aide à l'investissement et du plan de relance financés par la CNSA ;
- plus de 2,5 millions d'euros au titre du CPER.

L'expertise technique immobilière de l'ingénieur régional de l'équipement en appui des services de l'ARH et de la DRASS et comme correspondant technique de la CNSA, a permis d'accélérer la mise en place de ces investissements.

►Elargir l'offre de logements

►Maintenir l'effort en matière de rénovation urbaine

La rénovation urbaine



Construction rue Outrebon à Béthune - © DDTM 62

L'année 2009 a été une année très importante pour la préparation et le suivi du volet rénovation urbaine du plan de relance (une enveloppe de 350 millions d'euros au niveau national à ajouter à l'enveloppe ANRU préalable). Le Nord a obtenu des autorisations d'engagement pour 113 opérations, correspondant à une augmentation de subventions de 23 millions d'euros, le Pas-de-Calais a quant à lui reçu 7 millions d'euros. Des opérations d'équipements sociaux ou scolaires ont été débloquées ou accélérées, des opérations de logements sociaux ont pu atteindre des niveaux de performance énergétique plus élevés, des avenants ont été débloqués, permettant ainsi la restructuration commerciale de quartiers.



Logements HQE (Haute Qualité Environnementale) à Roubaix - © MEEDDM - Bernard SUARD

Sur le Pas-de-Calais, 2 nouvelles conventions ont été signées avec l'ANRU en 2009. La commune de Calonne-Ricouart a fait l'objet d'une convention locale. Ce sont 4 153 logements sociaux qui vont être démolis dont 233 logements miniers et 4 248 logements sociaux qui vont être construits.

Dans le Nord, le programme de rénovation urbaine poursuit son développement avec la signature de 4 conventions nationales et 6 conventions départementales supplémentaires. Sont ainsi programmées, la destruction de 7 860 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 10 113 logements et la construction de 8 671 logements.

Enfin, l'année 2009 a vu la mise en route des points d'étape locaux, qui est une phase partenariale de mesure des premiers impacts des projets de rénovation urbaine. Les impacts étudiés sont aussi bien sur la vie du quartier que sur les apprentissages de nouveaux modes d'intervention pour les partenaires.

Il est à noter que s'est préparée en 2009 une déconcentration accrue des opérations de rénovation urbaine. Ainsi, le délégué territorial devient ordonnateur délégué et il voit son pouvoir de signature des avenants aux conventions étendu.

► Mettre en cohérence les politiques locales de l'habitat

Plus de 7 000 logements sociaux ont été financés en 2009 dans le Nord - Pas-de-Calais.

La délégation de gestion des aides à la pierre aux collectivités locales

10 EPCI gèrent par délégation de l'Etat les moyens financiers dédiés au logement.

Dans le Nord, la communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU), la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), la communauté d'agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), la communauté d'agglomération de Valenciennes métropole (CAVM) et la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) ont signé de nouvelles conventions de délégation pour une durée de six ans en 2009.

Dans le Pas-de-Calais, les conventions des communautés d'agglomération de Boulogne, Lens-Liévin et Artois Comm, qui étaient arrivées à échéance en 2009, ont été prorogées d'un an. Cette prolongation permettra d'aligner la fin des conventions avec celle du plan de cohésion sociale et d'intégrer la réforme de la politique de l'ANAH.

Les projets de convention ont fait l'objet de négociation sur des thèmes nouveaux. La mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a ainsi été intégrée notamment au regard de la lutte contre la précarité énergétique. Les délégataires se sont également engagés dans une politique foncière au service de la construction de logements sociaux.

Le transfert de l'instruction des aides

Dans la région, le principe du transfert progressif de l'instruction des aides pour le parc public et privé aux EPCI délégataires a été adopté. Dès le début de l'année 2009, l'instruction des aides a été confiée à la communauté urbaine d'Arras. Les services de la DDE (devenue DDTM) sont néanmoins restés en appui pour conseiller, expliciter la réglementation et rappeler la jurisprudence aux services de la collectivité. Au 1^{er} janvier 2010, la communauté d'agglomération de Boulogne reprendra à son tour l'instruction des aides. Afin de préparer ce transfert de compétences, les services de l'Etat ont formé en 2009 le personnel de l'EPCI.

Le département du Nord compte six EPCI délégataires des aides à la pierre.

La communauté urbaine de Dunkerque a contracté une convention à 6 ans en 2008 et pris l'instruction des aides à la pierre.

Les 5 autres territoires ont contractualisé une convention à 6 ans en 2009 : les communautés d'agglomérations Valenciennes Métropole (CAVH), Porte du Hainaut, Douaisis, Maubeuge Val de Sambre (AMVS) se sont engagées à reprendre l'instruction avant 2013.

La CAVM prend l'instruction des aides en 2010 (aides parc social) et 2011 (aides parc privé).

La CAMVS reprend l'instruction en 2011.

► Promouvoir la construction durable

Un plan efficacité énergétique dans le logement social

La DREAL a élaboré avec l'ARH et l'union régionale Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat (PACT), un plan efficacité énergétique dans le logement social des parcs public et privé. Cette opération a été inscrite au programme opérationnel FEDER.

A titre de référence, la Réglementation Thermique 2012 pour les bâtiments neufs imposera la construction de bâtiments ayant une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an à partir de fin 2012 pour le secteur résidentiel, et à partir de fin 2010 en secteur non résidentiel et dans les programmes ANRU.

Un objectif de 6 000 logements réhabilités thermiquement a été fixé. L'ensemble des opérations de réhabilitation atteindra l'objectif global moyen de performance énergétique de 100 à 120 kWh_{ep}/m²/an. Les travaux devront avoir une incidence positive sur le budget des locataires.

Dans l'article 5 du projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'engage à rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'énergie avant 2020, afin de ramener leur consommation d'énergie primaire à des valeurs inférieures à 150 kWh/m²/an. Parallèlement à cela, dans le même article, l'Etat se fixe comme objectif la rénovation complète de 400 000 logements chaque année à compter de 2013.

► Répondre au droit au logement

La mise en oeuvre de la loi DALO

La gestion des recours

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009, 1 178 situations ont été reconnues prioritaires et urgentes dans le Nord et 193 dans le Pas-de-Calais.

Afin de reloger ces personnes, l'Etat a contracté avec chaque bailleur HLM une convention de réservation du patrimoine basée sur :

- 25 % des attributions annuelles de logements sociaux, hors mutations internes au parc (3 300 logements environ) ;
- plus 25 % des mises en service de l'année (800 logements environ).

L'Etat a contracté par ailleurs une convention avec la Soginorpa et le Pact Métropole Nord.

L'emploi, la santé et le logement : Les bases de la cohésion sociale et de l'égalité des chances

La construction de logements très sociaux

Un des outils privilégiés de relogement des publics prioritaires DALO ou mentionnés dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) est le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Il convient de continuer à favoriser la production de PLAIs en diffus pour atteindre la proportion de 30% des prêts locatifs à usage social (PLUS)/PLAI prévus par le plan de relance. En 2009 cet objectif a été presque atteint avec 25,6 % de PLAIs, et une croissance de 77 % de logements PLAIs financés entre 2008 et 2009 (1100 PLAIs financés dans le Nord, 502 dans le Pas-de-Calais).

Si l'offre mobilisable dans le cadre du contingent préfectoral apparaît suffisante pour permettre le relogement des ménages reconnus prioritaires au titre de la loi DALO et dans le cadre du plan PDALPD, en quantité c'est la typologie des logements disponibles qui pose une difficulté. En effet, 20 % des demandes portent sur des T1 qui constituent 5 % de l'offre en logements et 10 % des recours reconnus prioritaires et urgents concernent des T5 et plus ; or le taux de rotation pour ce type de logements reste très faible.

La mobilisation des collecteurs du 1 % et du parc privé

Les collecteurs du 1 % vont être également mobilisés pour compléter le contingent préfectoral conformément à la circulaire de 23 octobre 2009, qui engage les collecteurs du 1% logement à dédier 25 % de leurs droits de réservation locative, obtenus en contrepartie de financements dans des programmes de production de logements, en faveur des salariés ou des demandeurs d'emploi ayant des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans le logement. Dans le Nord, ces droits de réservation devraient être orientés prioritairement vers les ménages sortants de structure d'hébergement.

La mobilisation du parc privé a été rendue possible grâce aux conventions d'intermédiation locative. Le 15 octobre 2009, l'Etat a contracté une dizaine de conventions avec des associations permettant la mobilisation de 200 logements dans la région Nord - Pas-de-Calais.

La lutte contre l'habitat indigne

La DRASS, les DDASS du Nord et du Pas-de-Calais se sont mobilisées contre l'habitat indigne en ciblant particulièrement les marchands de sommeil. Les collectivités territoriales participent activement à cette politique dans le cadre de conventions avec les services de l'Etat.

L'objectif est d'améliorer le repérage des logements indignes et ensuite de systématiser la prise d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité, le recours aux mises en demeure pour danger imminent et aux procédures de travaux d'office par le maire ou éventuellement par l'Etat. Les services de l'Etat assureront un suivi approfondi de ces procédures, qui peuvent aboutir éventuellement à une transmission au procureur.

Le soutien aux mesures d'hébergement et d'accompagnement social par le plan de relance

Comme pour l'ensemble des services de l'Etat, le plan de relance pour l'économie a eu un impact sur les dispositifs initiés par la DRASS. En 2009, il a permis :

- la création de quatre équipes de rue et le renforcement de deux équipes ;

- l'accompagnement social vers et dans le logement : 12 dossiers ;
- l'augmentation des capacités d'hébergement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 80 places pour un montant de 2 millions d'euros ;
- l'appui aux associations de veille sociale type 115, coordination accueil orientation (CAO) ;
- l'hébergement d'urgence et nuitées d'hôtel : 33 dossiers pour un montant de 4,5 millions d'euros ;
- l'aide alimentaire. En lien avec la DREAL, la DRASS a également suivi le dossier de l'humanisation des centres d'hébergement dans le cadre du plan de relance. Ce sont 32 projets qui ont été instruits pour un montant de plus de 2,8 millions d'euros.

L'État, acteur de la compétitivité régionale

Dans le domaine de la compétitivité et de l'attractivité régionale, l'année 2009 a été marquée par des mesures importantes pour l'avenir de la région concernant l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi l'innovation avec l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la Région. Dans le contexte de crise actuelle, les dispositifs d'accompagnement des mutations économiques ont été particulièrement sollicités.

➤ Renforcer l'enseignement supérieur et développer le potentiel de recherche et d'innovation

▶ Mieux organiser l'enseignement supérieur et la recherche

Afin de renforcer l'enseignement supérieur et de développer le potentiel de recherche et d'innovation, il apparaît nécessaire de mieux organiser l'enseignement supérieur en s'appuyant au niveau régional sur le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et à l'échelle infra-régionale sur deux projets : le plan campus Grand Lille et le campus innovant transports durables de Valenciennes. Leur sélection par le Gouvernement en 2009 au titre de l'Opération campus constitue une étape très importante dans la mise en oeuvre de cette stratégie.

Le PRES « Université Lille Nord de France »

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur a été validé par voie de décret comme établissement public de coopération scientifique le 9 janvier 2009. Ce PRES rassemble sous le label « Université Lille Nord de France » l'ensemble des forces de recherche et de formation des 7 universités et des 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche. C'est l'aboutissement de la volonté des grands acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région de constituer un ensemble capable de renforcer à l'international la visibilité et l'attractivité de leurs établissements.

Le PRES est organisé avec un président, 4 vice présidents et un bureau constitué des membres fondateurs, une commission recherche et une commission formation tout au long de la vie (FTLV). La commission recherche a avancé principalement sur 2 chantiers tel que la signature unique des articles scientifiques publiés sous l'intitulé « collège doctoral Lille Nord de France ». La commission formation tout au long de la vie s'est donnée plusieurs missions à accomplir pour la période 2010-2013 :

- Poursuivre et amplifier la collaboration dans l'offre de formation régionale
- Développer des outils communs pour améliorer la réussite et l'insertion des étudiants
- Diffuser une offre de formation pour les publics en reprise d'études concertée et cohérente
- Renforcer l'articulation entre la formation et la recherche.



Laboratoire de recherche à l'Université Lille 2 © Rectorat

L'Opération campus dans la région Nord - Pas-de-Calais

Au titre du plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire lancé sur l'initiative du Président de la République et destiné à faire émerger des campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française, deux opérations ont été sélectionnées en 2009 dans la région.

Le projet campus Grand Lille

Le 15 septembre 2009, Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a annoncé que 110 millions d'euros seraient alloués au projet campus Grand Lille. Ces crédits sont destinés à couvrir les frais engagés au titre des études préalables et des constructions, ainsi que les provisions pour les réparations et le gros entretien des infrastructures, a priori dans le cadre de contrats de partenariat public-privé.

Le projet prévoit de structurer le campus Grand Lille en 7 pôles scientifiques :

- technologies de l'information et de la communication, dont les activités de recherche sont regroupées dans l'institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et les communications avancées (IRCICA)
- biologie et santé
- chimie des matériaux avec l'institut Eugène Chevreul
- environnement
- sciences de l'homme et de la société
- mathématiques et mécanique
- physique

Le projet permettra également de faire l'état des lieux des logements étudiants et de débiter la rénovation de 2 700 logements étudiants et la construction de 3 500 chambres. Il permettra en outre de réhabiliter et de mutualiser les installations sportives entre les universités, les écoles et les collectivités territoriales. Enfin, les places de restauration et l'offre de services aux étudiants et aux personnels seront augmentées.



Installation du spectromètre à l'Université Lille 1
© DART

La Région, la communauté urbaine de Lille Métropole, le Département du Nord devraient participer à parité avec l'Etat à la réalisation de ce projet stratégique pour la région.

Le projet campus innovant de Valenciennes

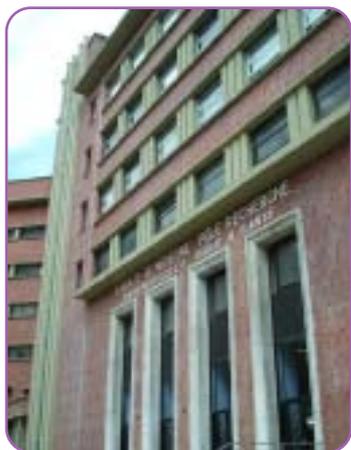
20 millions d'euros d'investissements, complétés par la contribution des collectivités territoriales, seront alloués par le Ministère de l'enseignement

supérieur et de la recherche à l'Université de Valenciennes. Ces crédits permettront de réaliser le plan campus innovant, dont l'objectif est de rendre visible au niveau international ce pôle d'excellence dans le domaine des technologies du transport durable. Il permettra de réaliser notamment un nouvel institut international du management.

Le plan de relance de l'économie pour l'enseignement supérieur

Les crédits d'investissement alloués à l'académie de Lille au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, ont été abondés par le gouvernement dans le cadre du plan de relance à hauteur de 6 millions d'euros. Ils sont également complétés par la contribution des collectivités territoriales à l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. Ces crédits ont permis notamment d'accélérer la restructuration du pôle recherche médicale de l'Université Droit et Santé - Lille 2 et d'engager la construction du restaurant universitaire de Lille-Moulins.

Ils ont permis également de lancer le projet d'installation de l'institut européen de génomique du diabète au sein du pôle de recherche de la faculté de médecine, avec le concours financier de la Région et de l'Union Européenne grâce au FEDER.



Pôle de recherche médicale
à l'Université de Lille 2 - © Rectorat

Les universités régionales et les grandes écoles d'enseignement supérieur public ont bénéficié de crédits supplémentaires pour la mise en sécurité de leurs locaux et pour le développement du numérique pour un montant global de 7.5 millions d'euros.

Le logement étudiant a bénéficié également des crédits du plan de relance destinés en particulier à la rénovation d'une résidence universitaire de 340 chambres à Lille d'un montant de 3.5 millions d'euros.

L'enseignement sportif de haut niveau vers des parcours d'excellence sportive

A l'issue des jeux olympiques de Pékin, une réforme du dispositif national du sport de haut niveau a été engagée. Il s'agit du parcours d'excellence sportive. L'objectif du parcours d'excellence sportive est de passer d'une logique de structures (filiales d'accès au sport de haut niveau) à une vision globale du parcours de l'athlète vers l'excellence sportive. 33 structures sont concernées dans la région par cette réforme et sont accompagnées à ce titre par la DRDJS, devenue DRJSCS. Le sport de haut niveau régional est mis en avant dans le cadre de partenariats autour de la dynamique créée par les futurs jeux olympiques de Londres 2012. Ainsi la DRJSCS a réalisé un clip vidéo sur les sportifs de haut niveau de la région qui se préparent pour ces jeux.



© DRJSCS

► Soutenir les pôles de compétitivité labellisés ou à venir

Accompagner les 6 pôles de compétitivité labellisés en juillet 2005

L'Etat assure le suivi de l'accompagnement des pôles de compétitivité par les pouvoirs publics. Après avoir été soumis à un processus d'évaluation nationale en 2008, les six pôles de compétitivité régionaux ont travaillé en 2009 à l'élaboration de feuilles de routes stratégiques, afin de mieux identifier les défis technologiques et les marchés porteurs sur lesquels se concentreront leurs forces à l'avenir.

A la suite du renouvellement de leur label pour trois ans, quatre pôles de compétitivité (I-Trans, Industries du commerce, Nutrition Santé Longévité et Up Tex) ont signé un contrat de performance avec l'Etat et les collectivités locales, qui financent leur animation. A travers ces contrats, les financeurs s'engagent sur le soutien qu'ils apporteront sur la période 2009-2011 afin que les pôles atteignent les objectifs définis en relation avec leur stratégie. Les deux autres pôles régionaux (MAUD (matériaux et applications pour une utilisation durable) et Aquimer se sont engagés dans une reconfiguration en profondeur, avant d'être de nouveau évalués en fin d'année.

Soutenir les nouvelles candidatures de pôles de compétitivité en lien avec les écotecnologies

Les services de l'Etat en région, sous la coordination du SGAR, ont également accompagné les groupements « Maîtrise énergétique des entraînements électriques » (MEDEE) et « technologies de l'environnement appliquées aux matières et matériaux » (TEAM²) dans leur dépôt de candidature visant à la reconnaissance comme pôle de compétitivité, en lien avec les écotecnologies. Les décisions du gouvernement seront prises en 2010. MEDEE propose de répondre à l'enjeu majeur de l'éco-efficacité des entraînements électriques (moteurs électriques, systèmes électriques, process

industriels et nouvelles applications des entraînements électriques) dont le fonctionnement représente 70% de la consommation électrique industrielle. TEAM² propose une candidature axée sur les technologies du recyclage, la valorisation des déchets et coproduits industriels, et l'utilisation des matières premières secondaires. Ce projet a pour ambition de répondre à un certain nombre d'enjeux identifiés par le Grenelle de l'Environnement.

► Réussir la stratégie régionale de l'innovation

La mise en cohérence des acteurs de l'innovation

Les acteurs de l'innovation sont regroupés au sein d'une plateforme régionale pour l'innovation et la valorisation de la recherche. Cette plateforme représente un espace collaboratif de travail, qui permet aux acteurs de focaliser leurs moyens et leurs efforts sur un certain nombre de dispositifs visant à augmenter le nombre de projets innovants en entreprises.

Une structure de pilotage de la valorisation (Lille Nord de France Valo) prendra en charge l'appui à l'activité de valorisation de la recherche des membres du PRES. Cette structure mutualisera les fonctions transverses de valorisation (juridique, technique, financière et fiscale). L'activité de cette structure est organisée en 5 départements thématiques (biologie santé, matériaux et procédés, STIC, transports et sciences de l'homme et de la société). La finalité du projet « Lille Nord de France Valo » est de promouvoir le développement et le rayonnement économique de la région Nord - Pas-de-Calais en exploitant son potentiel de recherche au bénéfice de l'innovation.

Afin de développer l'accompagnement des PME dans une démarche d'innovation, une convention relative à la mise en place d'une plateforme des outils de capital-investissement a été signée le 2 décembre 2009.

L'élaboration d'une stratégie régionale de l'innovation fin 2009

L'Etat et le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais ont conduit, en 2009, de nombreux travaux avec l'ensemble des acteurs de l'innovation en région. Différents groupes de travail, complétés par quelques études plus approfondies, ont permis de dégager le diagnostic d'une dynamique régionale contrastée en matière d'innovation. A partir de ce diagnostic, une stratégie régionale de l'innovation (SRI) a été définie, qui s'articule autour d'orientations thématiques complétées par des axes transversaux. La région se donne ainsi pour ambition :

- d'être incontournable, au niveau européen, sur un nombre limité de secteurs innovants : transports ferroviaires, commerce du futur, santé-nutrition-alimentation ;
- d'accompagner, par l'innovation, des secteurs en forte mutation ;
- de faire le pari de l'innovation pour l'émergence de nouvelles filières.

Par ailleurs, la gouvernance de l'innovation définie à cette occasion, avec en particulier la création de Nord France Innovation Développement (NFID) permettra, dès 2010, de décliner opérationnellement chacun des objectifs de cette stratégie sous forme d'actions concrètes, en mobilisant plus efficacement l'ensemble des opérateurs au service des entreprises et de l'innovation.

Cette stratégie entre également dans le cadre de la demande de la Commission Européenne auprès des Etats membres de qualifier

leurs démarches en terme d'innovation afin de répondre aux objectifs de Lisbonne.

► Valoriser et développer le capital d'accessibilité de la région, facteur de développement

La valorisation du capital ferroviaire

L'année 2009 est caractérisée par l'avancée significative des principaux projets ferroviaires du Contrat de Projets Etat-Région qui vont, après les phases d'études préalables, atteindre la phase de travaux.

Les études relatives à l'augmentation de la capacité de la gare Lille-Flandres se sont achevées et aboutissent à un programme d'aménagement qui dégagera à terme 30 % de capacité supplémentaire.

Les aménagements relatifs au nouvel itinéraire de transit fret, qui dégagera des capacités pour les services TER en première et deuxième couronne lilloise, se poursuivent. Le raccordement de Saint-Laurent-Blangy, au nord d'Arras, devrait s'achever en 2010. Les décisions de créer deux raccordements, à Aulnoye et Busigny, et de moderniser la signalisation sur l'itinéraire entre Somain et Busigny ont été prises.

La convention d'aménagement de la partie nord de la future autoroute ferroviaire Atlantique (transport de fret entre l'Espagne, Bayonne et le nord de la France) a été signée par les différents partenaires en 2009, pour un lancement des travaux en 2010. Les délais sont ainsi tenus pour une ouverture fin 2011. Ce service d'autoroute ferroviaire vers l'Aquitaine permettra le report, au démarrage, de 80 000 poids-lourds.

L'amélioration du réseau fluvial régional et national



Déblantage de la passerelle de Loos © VNF

Les opérations de modernisation du réseau de voies navigables se poursuivent : les travaux de relèvement d'ouvrages et les travaux de recalibrage de l'Escaut entre Trieth et Mortagne sont en phase d'achèvement. Ces opérations s'accompagnent également d'aménagement de ports et quais fluviaux, telle que la plateforme à conteneurs sur le site d'Halluin, mise en service en 2009.

Concernant le projet de canal Seine Nord Europe, la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) soutenue par le Conseil Général du Pas-de-Calais et encadrée par l'Etat, intervient pour constituer une réserve foncière. Cette action a pour objectif de faciliter la réalisation du projet et permettre de compenser les emprises sur les exploitations agricoles souhaitant poursuivre leur activité.

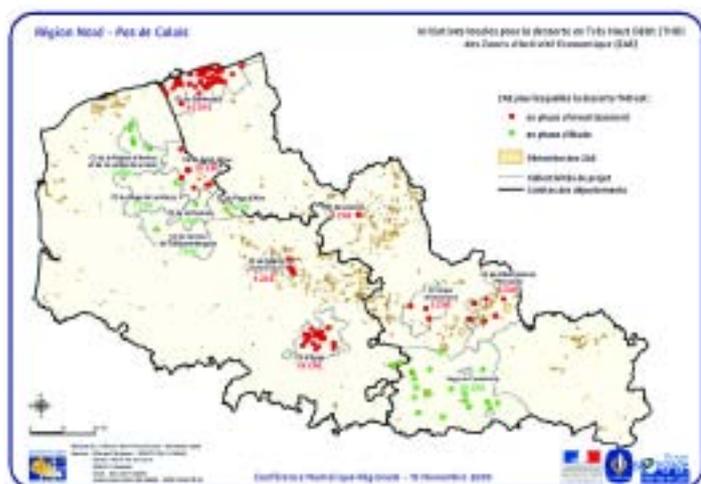
Le développement des transports collectifs en site propre

Trois projets régionaux ont été retenus suite à l'appel à projets Grenelle « Transports collectifs urbains » : la ligne 2 du tramway de Valenciennes, la ligne de tramway reliant Liévin à Hénin-Beaumont et desservant le futur musée Louvre-Lens et une ligne de bus à haut niveau de service entre Roubaix et Hem, ce qui représente 10% de l'enveloppe nationale. Ces projets permettraient le doublement de la longueur des transports en commun en site propre (TCSP) en région.

Une autre forme d'accessibilité pour les territoires : le haut débit numérique

De fait, disposer d'un accès haut débit est devenu une commodité essentielle dans la vie de tous les jours, au travail et à la maison. De nombreux projets de résorption des zones d'ombre ont déjà été financés au titre du FEDER et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Une quinzaine de projets supplémentaires seront toutefois encore nécessaires pour offrir une solution pour les 20 000 lignes téléphoniques qui, jusque 2007, étaient strictement inéligibles à l'ADSL de base (512 Kilobit/seconde).

Il est important de distinguer le niveau de débit des lignes téléphoniques ciblées (<512Kb/s) de celui qui leur est offert grâce à l'infrastructure mise en oeuvre (selon les technologies, de 2 à 20 Mégabit/seconde).



Carte d'initiatives locales pour la desserte en très haut débit - © service TIC du SGAR

En attendant que le haut débit ne soit intégré au « service universel de téléphonie », si elles veulent offrir à l'ensemble de leurs administrés de bonnes conditions d'accès à l'internet, les collectivités n'ont d'autre choix que de mettre en place des infrastructures complémentaires. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 20 millions d'euros auront été mis sur ces projets par l'Etat, la Région, les collectivités locales et le FEDER.

On dénombre 700 zones d'activités économiques dans le Nord - Pas-de-Calais. Elles sont de nature et de taille très variables, mais celles disposant d'un accès très haut débit concurrentiel (c'est-à-dire avec plusieurs offres d'opérateurs) sont encore trop peu nombreuses. L'Etat et la Région encouragent les aménageurs à faire les investissements nécessaires, en les cofinçant à 50 %.

Vers le très haut débit

Depuis 2004, sous l'impulsion des collectivités locales, plus de 3 milliards d'euros ont été investis dans des réseaux d'initiative publique en France, au travers de 125 projets, qui ont permis l'extension des couvertures haut débit et le développement de la concurrence. Cinq ans plus tard, il est apparu nécessaire que l'Etat s'assure de la cohérence et de l'équilibre territorial des projets. D'autant que se profile un nouvel objectif : le très haut débit.

Une circulaire du Premier ministre a ainsi demandé à chaque préfet de région le 31 juillet 2009 de mettre en place :

- 1/ une « instance régionale de concertation numérique »
- 2/ un schéma directeur territorial du très haut débit

Les services TIC du SGAR et de la Région ont collaboré à l'organisation de l'instance de concertation qui, dans le Nord - Pas-de-Calais, a pris le nom de conférence numérique régionale. Elle s'est réunie pour la première fois le 19 novembre 2009 à Eura-technologies et a rassemblé près de 150 décideurs et experts régionaux. Ce fut l'occasion de faire le point sur la politique de résorption des zones d'ombres ADSL, mise en place conjointement entre Etat et Région et de poser les premiers jalons de l'étape suivante : le déploiement du très haut débit.

L'Etat prendra à sa charge l'étude nécessaire à l'élaboration du schéma directeur régional de déploiement du très haut débit. L'objectif est de fixer le niveau d'ambition (quel débit pour quelles cibles ?) et le cadre temporel (à quelle échéance ?) que se donnent l'Etat et les collectivités dans le Nord - Pas-de-Calais en matière d'aménagement numérique du territoire. Ce schéma directeur territorial pourrait être le premier en France : financé par l'Etat et élaboré à l'échelle régionale, il doit faire l'objet d'un consensus entre les grandes collectivités et sera disponible dès le second semestre 2010.

Accompagner les mutations économiques

Consolider la prospective et l'intelligence économique

L'intelligence économique territoriale

Au sein de la DRFiP du Nord - Pas-de-Calais, le Chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE) assure une veille sur l'évolution du tissu économique régional afin d'identifier d'une part, les établissements susceptibles de relever des secteurs stratégiques et, d'autre part, ceux pouvant relever des dispositions de l'instruction interministérielle n° 486 du 1er mars 1993 relative à la protection du patrimoine scientifique et technique. En 2009, le CRIE a réalisé 15 visites d'entreprises stratégiques ou sensibles.

Par ailleurs, le CRIE assure l'animation du groupe d'action chargé de l'intelligence économique territoriale (GAPIET) qui s'est réuni à 3 reprises en 2009. Il s'agit de veiller à ce que le dispositif public d'accompagnement à l'intelligence économique permette aux entreprises de sélectionner les informations pertinentes et de détecter les opportunités et menaces pour leurs activités. Le CRIE encourage également les entreprises à protéger activement leur patrimoine immatériel et à sécuriser leur système d'information.

Les Etats Généraux de l'Industrie



Réunion tenue le 1er décembre 2009 des états généraux de l'industrie du Nord - Pas-de-Calais © DREAL

Anticiper les mutations économiques afin d'accompagner les territoires est une des priorités de l'Etat et passe par une analyse de la situation économique actuelle et de manière prospective. En 2009, un important travail de réflexion sur l'industrie a été mené. L'Etat souhaite promouvoir une industrie innovante, propre et créatrice de richesses sur le long terme. Afin d'éclairer cette ambition, la DREAL a publié les « enjeux pour l'industrie du Nord - Pas-de-Calais » en partenariat avec la DRTEFP. Ce document élaboré par des services qui en 2010 se réunissent dans la DIRECCTE, propose un panorama complet de l'industrie régionale. Il fournit une vision prospective utile aux décideurs.

Cette publication a été suivie, le 1er décembre 2009, par l'organisation d'ateliers régionaux dans le cadre des états généraux de l'industrie lancés par le Ministre de l'industrie. Plus de trois cents personnes représentant l'ensemble des composantes du monde de l'industrie et de ses partenaires (entreprises et fédérations industrielles, pôles de compétitivité, chambres consulaires, agences de développement, organismes financiers, de recherche, collectivités territoriales et organisations syndicales) ont participé à ces travaux. Ces ateliers ont permis de prolonger la réflexion et de proposer plusieurs pistes d'actions concrètes. Celles-ci alimentent la réflexion nationale, qui aboutira en 2010 à des décisions pour la politique industrielle française.

Un regard particulier sur la filière automobile

Dans le cadre de la mise en place en février 2007 d'un observatoire de la filière automobile en Nord - Pas-de-Calais, un travail partenarial a été conduit entre les services de l'Etat, dont l'INSEE, et la Région, avec l'appui de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA). Cette démarche vise à apporter progressivement une meilleure connaissance du secteur de l'industrie automobile implanté dans la région. Elle s'est déjà concrétisée par la

publication de deux études : " Le secteur automobile en Nord - Pas-de-Calais " en 2007 et " Un emploi industriel sur huit lié étroitement à l'activité des sept principaux sites automobiles régionaux " en février 2009.

Une enquête a également été mise en oeuvre auprès des établissements de 20 salariés et plus, implantés en Nord - Pas-de-Calais, exerçant leur activité dans des secteurs a priori en lien avec l'industrie automobile. Proposée à un rythme annuel sur une période de cinq ans, cette enquête fournira aux acteurs locaux des éléments leur permettant d'adapter leurs plans d'action à partir de données objectives et de mieux anticiper les éventuelles mutations du secteur. En décembre 2009 a été publiée une première étude sur les relations entre les acteurs régionaux de la filière automobile.

► Renforcer l'écoute et l'accompagnement de proximité des services de l'Etat

Assurer la veille économique du territoire

Dans le prolongement de la crise survenue dès l'automne 2008, l'année 2009 aura été marquée par un ralentissement de l'activité, générateur de difficultés dans nombre de secteurs, en particulier industriels, de l'économie régionale.

Un commissaire à la réindustrialisation a été nommé en mai 2009 auprès du préfet de région, pour mobiliser et coordonner les initiatives et les outils pour faire face aux mutations économiques. En liaison avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, comme de leurs partenaires de la sphère publique et des différents niveaux de l'Etat, il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et de revitaliser les zones d'emploi, en ayant un rôle de facilitation en matière de financement.

Dans les bassins d'emploi les plus affectés, une veille territoriale pilotée par les sous-préfets a été mise en place, de façon à mobiliser les acteurs locaux sur l'écoute et l'information, en vue d'anticiper les difficultés et d'accompagner les entreprises et leurs salariés.

Les dispositifs de revitalisation

La revitalisation des territoires affectés par des suppressions importantes d'emplois est organisée autour de deux dispositifs, avec l'objectif de créer ou de développer des activités économiques :

- les conventions de revitalisation auxquelles contribuent les entreprises comptant plus de 1000 salariés ou appartenant à un groupe dépassant ce seuil, (à la fin 2009 : 32 conventions en cours, avec un objectif de création de 3 200 emplois et une contribution de 15 millions d'euros). Dans l'Avesnois, les réductions d'emploi simultanées de plusieurs entreprises ont conduit à la mise en oeuvre d'une action commune sur l'ensemble du bassin d'emploi.
- depuis septembre 2009, le fonds national de revitalisation des territoires permet aux PME de plus de 10 salariés de bénéficier de prêts distribués par Oséo, avec la garantie à 100% de l'Etat et de la Caisse des Dépôts : Sambre-Avesnois-Cambrésis (3 millions d'euros), Douais-Valenciennois (3 millions d'euros), Béthune-Bruay (1 million d'euros) et Calais (2 millions d'euros). 13 projets ont reçu un avis favorable.

Plusieurs projets importants ont également bénéficié de la prime d'aménagement du territoire, parmi lesquels la reprise par le

groupe Agrati des activités du groupe Acument en préservant plus de 500 emplois sur les sites de Vieux-Condé et de Fourmies

Le plan 2 000 PME

En 2009, la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) la Région et l'Etat ont décidé de lancer le plan 2 000 PME qui a pour objectif de structurer les dispositifs existants. Il crée un réseau de développeurs : celui-ci s'appuie sur les différents réseaux existants, qui rencontrent au quotidien des PME. Le plan doit permettre un dialogue plus riche avec le chef d'entreprise : en partant du besoin concret de l'entreprise et de ses salariés, le développeur a pour mission d'identifier la meilleure réponse possible. La coordination renforcée qui va être mise en place par NFID (Nord France Innovation Développement), permettra une meilleure offre de services aux entreprises. L'Etat s'associe donc au plan 2 000 PME, en y apportant l'ensemble des actions de soutien aux PME qu'il déploie déjà.

Au-delà de cette association, l'Etat a également souhaité que soit déployé, dans le cadre du plan 2 000 PME, le dispositif DINAMIC. Déclinaison régionale d'une méthodologie qui a fait ses preuves dans les entreprises en Pays-de-Loire, DINAMIC apporte un accompagnement renforcé. Sur une période de 9 mois, l'entreprise élabore avec des consultants un diagnostic, une stratégie puis un plan d'actions. Ce dispositif combine volet économique et volet formation des salariés et des dirigeants. Tout au long des neuf mois, l'entreprise et ses salariés sont accompagnés dans la réalisation du plan défini, de façon à atteindre des objectifs mesurables et concrets rapidement. Ceci doit ensuite permettre à l'entreprise d'entrer dans un cercle vertueux, dans une dynamique de projets et d'amélioration continue et de démarche stratégique. Dans un premier temps, 30 entreprises seront concernées. Si le succès de cette phase expérimentale est probant, le programme sera alors étendu et pourra toucher jusqu'à 200 entreprises par an.

Les mesures de soutien économiques, fiscales et financières

De nombreux dispositifs de lutte contre la crise financière et économique ont été mis en place par l'Etat depuis le début de la crise en octobre 2008 en direction des chefs d'entreprises et des territoires. Ils ont permis de créer ou de sauvegarder plusieurs milliers d'emplois dans la région.



OSEO apporte un soutien financier aux entreprises sous forme de prêts ou de garanties de prêts. Du 8 octobre 2008 au 31 décembre 2009, il

a accordé 1496 prêts pour un montant de 143 millions d'euros et octroyé 1015 garanties de prêt pour un montant de risque couvert de 93,5 millions d'euros correspondant à 172 millions d'euros de concours bancaires. Au total, l'impact des fonds de relance OSEO en terme d'emplois préservés dans les entreprises de la région depuis le début de la crise est de l'ordre de 27 000 emplois (17 000 pour les PME et 10 000 pour les établissements de taille intermédiaire).

La Médiation du crédit a traité 161 millions d'euros d'encours de crédit dans la région du 1^{er} janvier 2009 au 30 janvier 2010. Sur les 927 dossiers déposés, 765 (soit 82,5 %) ont été acceptés en médiation dont 661 sont désormais instruits et clôturés ; le taux de dossiers ressortant en médiation réussie est de 47 % dans le Nord et de 54,6 % dans le Pas-de-Calais. Le dispositif de médiation a ainsi contribué à conforter dans la région l'activité de 310 entreprises et à préserver près de 5 700 emplois.



Deux fonds d'investissement spécifiques, le fonds stratégique d'investissement (FSI) et le fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA) ont permis de soutenir 5 entreprises représentant au total plus de 1 300 emplois.

Au titre du dispositif d'aide au remplacement de véhicules anciens, 32 725 véhicules ont bénéficié de la prime à la casse.

Sur le plan fiscal, des mesures de remboursement immédiat des sommes dues par l'Etat aux acteurs économiques sont mises en oeuvre depuis le début de l'année 2009 (voir point I.3.2).

En outre, le dispositif de mensualisation du remboursement de la TVA a concerné 30 000 dossiers pour un montant total de 683 millions d'euros remboursés dans le Nord et 11 600 dossiers pour un montant de 163 millions d'euros remboursés dans le Pas-de-Calais. Les entreprises mises en difficulté par la crise ont pu bénéficier de mesures d'étalement de leurs dettes fiscales principalement en matière de TVA (dans le Nord, 1 125 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant cumulé de 17,7 millions d'euros et 232 entreprises ont été concernées, pour un montant cumulé de 5 millions d'euros dans le Pas-de-Calais).

Les mesures fiscales ont permis d'injecter au total plus d'un milliard d'euros dans la trésorerie des entreprises de la région.

Deux instances pilotées par l'Etat le CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) et la CCSF (commission des chefs de services financiers) ont considérablement accru leur activité depuis la crise. EN 2009, la CCSF a octroyé 223 plans d'apurement (159 dans le département du Nord et 64 dans le département du Pas-de-Calais) pour un montant total de créances de 65,77 millions d'euros. Les entreprises bénéficiaires des plans CCSF sont en majorité des PME de moins de 30 salariés des secteurs du BTP, de l'industrie, du service aux entreprises et aux particuliers. Parallèlement, le CODEFI du Nord a traité 97 dossiers de demandes de plans d'apurement permettant de préserver près de 9 000 emplois. 28 dossiers ont été traités dans le Pas-de-Calais.

Par ailleurs, des mesures fiscales en faveur de l'investissement des collectivités territoriales ont été prises à travers la mise en oeuvre du remboursement anticipé du FCTVA. Le versement anticipé de TVA aux collectivités de 60 millions d'euros dans le Pas-de-Calais et de 183,6 millions d'euros dans le Nord, a permis la réalisation de 2,5 milliards d'euros (dont 2 milliards d'euros dans le Nord) de travaux dans la région.

Ces différentes mesures fiscales ont été complétées par des actions en faveur des ménages aux revenus les plus modestes, avec 64 millions d'euros versés à 351 826 contribuables de la région en 2009 au titre du crédit d'impôt exceptionnel sur les revenus 2008.

Des actions de soutien à l'emploi dans un contexte de ralentissement de l'activité

Un certain nombre de mesures de soutien à l'emploi a été pris dans le cadre du plan de relance. Pour aider à maintenir les salariés dans l'emploi, l'Etat a indemnisé 5,4 millions d'heures d'activités partielles dans la région en 2009. Le Nord - Pas-de-Calais se positionne en tête des régions ayant recours à ce dispositif.

La DRTEFP (devenue DIRECCTE) a réalisé des sessions d'information sur les modalités possibles de mise en oeuvre d'actions de formation en situation de sous-activité. Dans l'automobile, la DRTEFP a mené des actions de formation au bénéfice des intérimaires, qui sont les premiers touchés en période de sous-activité afin d'optimiser leur chance d'accès à un emploi durable.

Dans le cadre des mesures de soutien à la création d'emplois, l'Etat a financé 87 701 emplois aidés depuis le 1er janvier 2009 (grâce au dispositif « zéro charges pour les embauches dans les TPE », « NACRE » (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises), les contrats d'accompagnement dans l'emploi et les contrats d'avenir).

Afin de soutenir l'entrée dans la vie active, l'Etat a aidé 18 467 personnes depuis le 1er janvier 2009 (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, écoles de la deuxième chance...).

Dans le cadre des mesures d'aides à la reprise d'emploi, l'Etat a aidé 9131 personnes à reprendre un emploi depuis le 1er janvier 2009 (conventions de reclassement personnalisée et contrats de transition professionnelle).

La restructuration de la filière agricole et l'impact des évolutions de la politique agricole commune

La région a été impactée par la restructuration de la filière sucre initiée par l'Union européenne : recul de 14 % des surfaces betteravières. 8,4 millions d'euros de crédits européens ont été attribués à la région pour aider à la diversification de l'activité agricole. Une centaine de projets ont été financés, dans des domaines divers comme l'investissement pour la production agricole, la sensibilisation des agriculteurs aux techniques plus favorables à l'environnement ou le développement du tourisme rural.

Un plan exceptionnel de soutien à l'agriculture annoncé le 27 octobre 2009 a été mis en place. Les producteurs laitiers, qui ont subi une grave crise, ont été aidés par l'Etat via la prise en charge de frais financiers.

La DRAAF tente d'évaluer les conséquences des évolutions de la politique agricole commune notamment sur le revenu des exploitants agricoles. Les prix des productions végétales et animales ont baissé en 2009. Si à l'exception des engrais, les coûts de production ont diminué, cela ne permet pas de compenser la diminution de la valeur de la production.

Les aides au secteur de la pêche et de l'aquaculture



Flotille artisanale Boulogne © SGAR

Premier port de pêche français, Boulogne-sur-Mer, est aujourd'hui un port à dominante artisanale. En volume (-3%) et encore en plus en valeur (-10%), l'activité de pêche continue à se dégrader. A Dunkerque, si la pêche a augmenté en volume (+4%), elle a pourtant baissé en valeur (-6.5%). Les pêcheurs de la frontière belge à la Haute-Normandie ont décidé d'exprimer leur mécontentement face à la baisse des quotas en bloquant pendant quatre jours les ports de Boulogne, Calais et Dunkerque.

Le fonds européen pour la pêche (FEP) apporte un soutien au secteur de la pêche, et intervient en complément des actions régionales et locales. En 2009, la commission régionale pour la pêche maritime et l'aquaculture marine (COREPAM), instance de programmation du FEP a programmé les aides suivantes :

- modernisation de la flottille : 200 k€
- développement de la conchyliculture : 448 k€
- modernisation du mareyage : 250 k€
- transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture : 220 k€
- mesures collectives : 614 k€

Le projet de plan régional d'équipement des ports de pêche et des halles à marée devrait faire l'objet d'une validation en 2010, de même que les projets concernant la restructuration des installations portuaires pour lesquels l'enveloppe régionale du FEP est de 3 millions d'euros, ainsi que le financement du projet de rénovation de la halle à marée de Boulogne-sur-mer dont le coût est de 13 millions d'euros.

De plus, le secteur a bénéficié d'aides au titre du plan de sortie de flotte, des arrêts temporaires indemnisés, du plan pour la pêche durable et responsable mis en place en 2008 du développement de nouveaux marchés.

► Soutenir la création et la reprise des entreprises

Le développement des dispositifs de soutien à la création

Dans la continuité des bons résultats engrangés sur la période précédente (+65% de taux de création), un nouveau programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE) a été défini pour la période 2010-2013. Ce programme financé par la Région, l'Etat, l'Union Européenne, les conseils généraux et la caisse des dépôts et consignations a pour objectif de passer de 15 000 à 20 000 créations d'entreprises par an. Les femmes et les jeunes seront particulièrement visés par ce programme, qui recherchera une équité

territoriale via la définition d'objectifs par territoire dans le cadre des programmes locaux de développement économique (PLDE).



Campagne publicitaire je crée.com © Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais

Au 1^{er} janvier 2009 est entré en vigueur le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises en direction des demandeurs d'emploi et des titulaires de minima sociaux (voir page 18).

La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) a continué à aider les dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat féminin. Ainsi 121 fonds de garantie à l'initiative des femmes ont été accordés en 2009 contre 48 en 2008. L'accompagnement renforcé et personnalisé des créatrices d'entreprises, soit par un cabinet conseil pendant trois ans, soit dans le cadre de l'action « campus d'entreprise au féminin » ou enfin en direction des femmes issues de l'immigration via le dispositif « initiatives plurielles » a été poursuivi en 2009.

La création d'entreprises dopée par les auto-entrepreneurs

La forte augmentation du nombre de créations d'entreprises en 2009 s'explique par le nouveau régime de l'auto-entrepreneur, créé par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 et qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009. Dans la région, 13 565 créations de sociétés sous statut d'auto-entrepreneur ont été dénombrées. Il est à noter que la quasi-totalité des sociétés ainsi créées n'a pas de salarié. La simplification des formalités de création, du calcul et du paiement des charges sociales ainsi que des obligations fiscales et comptables a séduit.

	Créations 2008	Créations 2009		Variations 2008 / 2009	
	Nbre total	Nbre total	Auto-entrepreneurs	Nbre total	Hors auto-entrepreneurs
Nord - Pas-de-Calais	13 256	24 085	13 065	+ 81,7 %	- 18,31 %
France entière	331 439	580 193	320 019	+ 75,05 %	- 21,5 %

© DRAFIP

Les aides au commerce et à l'artisanat en milieu urbain et rural

La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) dispose de deux leviers financiers pour soutenir les initiatives économiques de territoires : les fonds européens (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce et FEDER) et les fonds départementaux.

La mobilisation des fonds européens : FISAC et FEDER
Alimenté par la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le FISAC contribue au maintien de l'existence de petites entreprises commerciales et artisanales grâce à un transfert de ressources dégagées au profit de projets portés, généralement, par les collectivités locales.

En 2009, 73 actions ont été soutenues par le FISAC à hauteur de 2 659 274 euros. Par ailleurs, 42 opérations FISAC instruites en 2009 demeurent en attente d'une notification pour un montant de subvention prévisionnel de 1 245 353,82 euros.

Le FISAC, sollicité essentiellement en zone urbaine (58 %), intervient aussi significativement en zone rurale (42 %). En terme d'entreprises (« opérations individuelles »), le FISAC a permis de contribuer directement à la sauvegarde et au développement de 49 commerces ruraux, soutenus à hauteur de 384 913 euros de subventions (les deux tiers étant localisés sur le Pas-de-Calais) pour mettre en oeuvre un programme de développement et de modernisation de leur entreprise.

Le FEDER a également parfois été mobilisé (axe 4 priorité 2 – développement et renforcement du commerce de proximité) en complément du FISAC. Le total des financements FEDER ainsi affectés en 2009 au soutien du commerce de proximité en zone prioritaire (communes de moins de 3 000 habitants ou zones urbaines sensibles ou zones franches urbaines) atteint 887 615 euros.

La réactivation des Fonds Départementaux d'Adaptation du Commerce Rural (FDACR)

Le FDACR a été créé en 1992 et est alimenté par un prélèvement sur la variation de la Taxe Professionnelle. En 2009, la DRCA a participé à l'élaboration des programmes d'action de chaque département et des dossiers types de demande de subventions. Elle a également apporté son appui technique aux services préfectoraux pour la répartition du fonds régional entre chaque fonds départemental.

La DRCA a ainsi permis la création d'un programme d'intervention en faveur du commerce rural de proximité à hauteur de 2 140 813,19 euros (655.754,40 euros pour le Nord et 1 485 058,79 euros pour le Pas-de-Calais). 715 025 euros ont déjà été engagés en 2009.

L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs

Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs est tout d'abord financier via l'octroi de prêts à taux bonifiés cofinancés par l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre du plan développement rural hexagonal, et d'autre part en priorisant l'installation des jeunes agriculteurs dans le schéma directeur départemental des structures agricoles par la procédure d'autorisation préalable d'exploiter nécessaire avant toute signature de bail rural.

► Développer les éco-technologies pour faire du développement durable un avantage compétitif

La prise en compte croissante de l'environnement par la société conduit à l'émergence et au développement de marchés, pour lesquels les éco-technologies apportent des solutions pertinentes. La DREAL et l'ADEME favorisent l'accompagnement des entreprises de la région pour qu'elles se positionnent sur ces marchés d'avenir et y développent des avantages compétitifs.

A travers le soutien apporté au centre de création et de développement des éco-entreprises (C2DE), qui répertorie plus de 600 éco-entreprises, l'Etat :

- soutient la création et le développement d'éco-entreprises et de compétences recherche et développement (R&D) en environnement ;
- soutient le partage d'une meilleure connaissance des technologies, des marchés et des réglementations en lien avec l'environnement ;
- contribue au développement de filières mieux structurées.

En juin 2009, une charte sédimentaires a été signée en région. Elle permettra de réaliser des expérimentations pour développer la valorisation des sédiments portuaires et fluviaux. Elle permettra d'accroître les connaissances disponibles à l'échelle industrielle sur cet enjeu important en région ainsi qu'au niveau national. A plus long terme, les différents projets menés dans ce domaine laissent espérer l'émergence d'une nouvelle filière industrielle.

En décembre 2009 dans le cadre des états généraux de l'industrie, un atelier « compétitivité et croissance verte » a permis de réunir de nombreux acteurs industriels. Ils ont ainsi fait émerger des pistes d'actions permettant de mieux répondre aux défis de la croissance verte. Ces réflexions visent bien évidemment à accélérer la mutation vers une économie plus durable. Celle-ci peut aussi devenir un facteur de développement d'emplois nouveaux, dans de nouvelles activités ou de nouveaux métiers, qu'il est désormais convenu d'appeler les emplois verts.

L'écologie, un enjeu et un défi

Sur un territoire de plus en plus conscient de l'importance de la préservation de son patrimoine naturel et culturel, les services de l'Etat portent l'esprit du Grenelle de l'environnement dans la région et s'assurent de sa mise en oeuvre.

Assurer une gestion économe et durable des ressources naturelles

Maîtriser la consommation d'espace

Promouvoir la gestion économe de l'espace

La consommation économe du foncier est un des enjeux majeurs pour la région Nord - Pas-de-Calais. L'Etat est ainsi partenaire de l'établissement public foncier pour la réhabilitation des friches et participe activement aux conseils d'administration de cette structure.

Il relaie aussi cet enjeu dans le cadre des schémas de cohérence territoriale, notamment pour 2009, ceux de l'arrondissement de Lille, Terre des deux caps, du Calaisis, du Boulonnais et de Maubeuge.

L'ouverture de nouvelles zones urbaines (habitat, services, activités) exige une qualité de leur accessibilité selon des critères renouvelés : modes massifiés, modes de transport collectifs. C'est dans ce contexte que l'Etat accompagne désormais les collectivités locales.



© MEEDDM - Arnaud BOUISSOU

Dans le Pas-de-Calais, a été établie une charte départementale de gestion économe de l'espace, à l'intérieur de laquelle les différents partenaires (collectivités, profession agricole, Etat et organismes fonciers (SAFER, EPF), s'accordent sur des principes d'usage économe des terres agricoles. Ce document sera signé début 2010

La prise en compte de la gestion économe de l'espace dans l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU) a été renforcée dans les deux départements.

Dans le Pas-de-Calais, un cahier des charges a été réalisé par la DDE (devenue DDTM) qui :

- a pour but de déterminer rapidement les besoins de la commune,
- s'adapte aux enjeux locaux relevés,
- récapitule la doctrine de l'Etat sur ce que doit comporter un PLU.

Mettre en cohérence les actions publiques à impact territorial

Autour de l'aire métropolitaine lilloise

Le 15 mai 2009, le préfet de région a validé le principe de la mise en place d'un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports sur le territoire de l'Aire métropolitaine lilloise.

Cette démarche doit permettre de renforcer les cohérences entre projets de transports portés par les différentes autorités compétentes et les cohérences entre les projets d'aménagement portés par les différentes collectivités constituant l'Aire métropolitaine lilloise.

L'objectif n'est pas de remettre en cause les projets arrêtés par chaque partenaire, mais bien de les envisager dans une analyse globale consolidée afin de déterminer collectivement les synergies. L'enjeu est donc de définir une approche globale cohérente de l'offre de déplacement et des projets d'aménagement.

La constitution d'un cadre global de cohérence implique :

- un travail construit sur la base d'une lecture commune des projets et stratégies portées par chacun des partenaires
- une approche transversale, afin de définir les interactions entre les différents projets et schémas sectoriels
- une approche spatialisée, afin de mettre en perspective la contribution des différents projets et schémas à l'aménagement global du territoire de l'Aire métropolitaine de Lille.

Pour ce faire, la constitution de 3 ateliers thématiques a été proposée (la trame urbaine, la trame verte et bleue et les espaces agricoles et la trame transport). Par ailleurs, un atelier pivot sera chargé de définir le projet global du cadre de cohérence, et plus précisément les interactions entre projets sectoriels (croisement des trois thématiques).

Economiser l'énergie et diffuser les énergies renouvelables

L'élaboration d'un plan climat régional

La première partie de l'année 2009 a permis de réunir des représentants de toutes les catégories d'acteurs du territoire au sein de 6 groupes de travail pour l'élaboration du plan climat régional.

Les résultats de ce travail de concertation, synthétisés autour de quatre grands engagements, ont été présentés lors du comité d'animation partenarial (CAP Climat) du 12 juin 2009. L'engagement de chacun s'est concrétisé par la signature par plus de soixante partenaires de la charte d'engagement des acteurs du territoire pour le climat.

Le document d'étape « Vers une stratégie de lutte contre le changement climatique » a été élaboré pour rendre compte des travaux réalisés lors de cette phase. Le comité de pilotage regroupant cinq partenaires initiateurs de la démarche « Plan Climat Nord - Pas-de-Calais » s'est réuni à plusieurs reprises afin de suivre et d'approfondir les actions identifiées dans le document d'étape.

Le plan de diffusion des énergies renouvelables

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (« loi Grenelle I ») a placé au premier rang des priorités la lutte contre le changement climatique, notamment en portant à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. L'État a organisé le 25 juin 2009 un colloque « Défis des énergies renouvelables pour le Nord - Pas-de-Calais ». Ce colloque a rassemblé 150 partenaires issus du monde économique, associatif, des administrations, des collectivités...



© DREAL

Le développement de l'éolien dans la région

Le Nord - Pas-de-Calais est la sixième région de France au regard du nombre de parcs éoliens construits et le Pas-de-Calais le troisième département.

L'article 19 de la loi du 3 août 2009 impose que dans chaque région, un schéma régional des énergies renouvelables définisse, par zones géographiques, sur la base des potentiels de la région, des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire.

Une instance pluripartite (constituée des services de l'État, collectivités territoriales, parlementaires, professionnels de l'éolien, associations de protection de l'environnement du patrimoine et du paysage, gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, parcs naturels, opérateurs radars...) a été constituée et a pu permettre de mener une concertation approfondie, qui s'est déroulée du 22 septembre 2009 au 12 février 2010. Cette instance de concertation a été animée conjointement par l'État et le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais. Un document finalisé de planification, issu des travaux de cette instance, identifie les zones dans lesquelles les parcs éoliens seront désormais préférentiellement construits. Ce document évalue la contribution moyenne de la région Nord - Pas-de-Calais à une puissance de 1 175 MW (fourchette de 1 004 à 1 349 MW dans le document) à l'horizon 2020, ce qui représente à peu près un doublement de la puissance d'énergie éolienne actuellement autorisée dans la région, et une multiplication par quatre du nombre d'éoliennes visibles sur notre territoire.

Une seconde phase de concertation auprès des acteurs des territoires va débuter afin d'analyser les convergences et divergences du volet éolien avec les études locales réalisées. Cette concerta-

tion s'achèvera sur une réunion officielle de présentation du volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables en mai 2010.

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels

Protéger et valoriser les espaces naturels

Les parcs naturels au coeur de la protection du patrimoine naturel

Les trois parcs naturels régionaux sont engagés dans la révision de leur projet de protection et de rationalisation de leur patrimoine paysager, naturel et culturel en concertation avec le territoire et les habitants.

À l'été 2009, les enquêtes publiques pour les révisions de chartes des parcs naturels régionaux de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois ont fait l'objet d'avis favorables, permettant aux collectivités de se positionner pour leur adhésion aux parcs concernés.

Améliorer la connaissance et l'information sur l'état du patrimoine naturel

La DREAL a mis en place un système d'information "zones humides" à destination des services chargés de la police de l'eau. L'outil sera finalisé en 2010. Les indicateurs clefs (espèces indicatrices) sont d'ores et déjà consultables.

La DREAL a poursuivi la mise à jour des inventaires faunistiques et floristiques. En 2009 ont été réalisés les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistique et floristique (ZNIEFF) Scarpe Escaut, Sensée, Avesnois, Littoral (15% du territoire) ainsi que les inventaires de quelques zones régionales à plus faible enjeu écologique (45% du territoire).

La création d'un observatoire de la biodiversité

Pour structurer la connaissance naturaliste, la DREAL a structuré les données fournies par les pôles faune, flore et fonge dans des bases de données adaptées aux besoins. Ces bases ont été référencées dans le système national d'information sur la nature et les paysages (SINP). Les travaux visant à la création d'un observatoire de la biodiversité ont été achevés. Cet observatoire est opérationnel depuis le début 2010.

Dans le cadre « espèces en danger critique d'extinction et espèces menacées identifiées au niveau national », la DREAL a rédigé le cahier des charges « Odonates » en 2009 et financé la mise à jour du plan « Liparis de Loesel » par le Conservatoire botanique national de Bailleul. La DREAL a collecté les données sur les six autres espèces dont les plans de restauration concernent le Nord - Pas-de-Calais.



Liparis © DREAL

► La protection des ressources en eau et du milieu naturel maritime

Préserver les zones côtières

En 2009, trois sites Natura 2000 en mer situés dans la région Nord - Pas-de-Calais ont été transmis par la France à la Commission européenne. Les deux sites « Bancs des Flandres » l'ont été au tout début 2010. Des réflexions ont été menées en fin d'année sur la constitution des comités de pilotage pour les deux sites des Caps et les deux sites Bancs des Flandres. La démarche sera lancée en 2010. Le troisième site sera intégré dans le périmètre du futur parc naturel marin et géré par le futur comité de gestion de ce dernier.



Dispositif artisanal anti-érosion © MEEDDM - Laurent MIGNAUX

L'Etat a demandé des évaluations des incidences Natura 2000 en mer pour des manifestations sportives, dont l'Enduropale du Touquet.

Concernant le parc naturel marin (PNM) des estuaires picards, la DREAL a assisté l'agence des aires marines protégées, chargée d'une étude de faisabilité (liaison avec les comités de pilotage des sites terrestres, cohérence entre les documents d'objectifs des sites terrestres et marins et le projet de parc).

Pour Natura 2000, 11 documents d'objectifs sont achevés et 17 sont en cours sur 37 prévus.

Préserver les ressources en eau

La finalisation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin

Sous l'impulsion conjointe de la DREAL et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (SDAGE) et le « programme de mesures » au sens de la directive cadre sur l'eau, ont été finalisés à la suite de la consultation institutionnelle et en fonction des consignes nationales. L'adoption est intervenue le 16 octobre 2009 en comité de bassin puis l'approbation le 20 novembre 2009 par le préfet coordonnateur de bassin.

La DREAL et l'Agence de l'eau ont assuré l'accompagnement nécessaire à la consultation institutionnelle ainsi que la prise en compte des observations qui en ont résulté. Une réunion d'information des associations agréées pour la protection de l'environnement avait été organisée en mars 2009.

Les indicateurs de suivi du SDAGE et du programme de mesures ont été finalisés. Les données détaillées du programme de mesures ont été mises à disposition des missions inter-services de l'eau. Un outil permettant le suivi de la réalisation des actions prévues dans le programme de mesures a été élaboré en lien avec les orientations nationales.

La coopération européenne en matière de politique de l'eau

Le projet INTERREG ScaldWIN a été initié. Lauréat de l'appel à projet de 2008, il associe la France, la Belgique et les Pays-Bas pour mener des actions sur l'Escaut entre 2009 et 2012. En 2009, la DREAL a assisté Lille Métropole Communauté Urbaine qui pilote les projets relatifs à l'observation des nappes de la craie et du calcaire carbonifère.

Le renforcement de la police de l'eau

Les agents en charge de la police de l'eau des deux départements ont effectué en 2009, 1 138 contrôles, dont 452 sur le terrain. 135 non conformités ont été relevées, 43 procès-verbaux ont été dressés et 13 arrêtés de mise en demeure exclusivement dans le Pas-de-Calais ont été pris.

Pour conforter les relations entre les services de police de l'eau et les parquets judiciaires, des fiches de sensibilisation ont été rédigées à l'attention des procureurs, pour attirer leur attention sur le bien-fondé des poursuites judiciaires sur les thèmes à enjeux dans le domaine des infractions à la police de l'eau.

La DREAL a installé le 13 novembre 2009 avec l'Agence de l'eau et l'office national de l'eau et de milieux aquatiques (ONEMA) un groupe de coordination « hydromorphologie » dans le bassin Artois-Picardie. Sa mission prioritaire est de veiller à une bonne mise en oeuvre du volet « restauration des cours d'eau » prévu par le programme de mesures du bassin.

La DREAL a pris part à la rédaction du guide technique « compost » avec les services d'assistance technique à la gestion des épandages (SATEGE). L'objectif de ce guide est de définir des méthodes d'instruction et de traitement des dossiers des plates-formes de compostage afin de garantir les principes de traçabilité et de transparence déjà appliqués au recyclage en agriculture des boues de station d'épuration.

La DREAL a poursuivi au niveau du bassin Artois-Picardie, en liaison avec la DREAL Picardie et l'agence de l'eau Artois-Picardie, la coordination des travaux d'élaboration, puis le suivi des 4èmes programmes d'action en zone vulnérable aux pollutions agricoles diffuses, pour aboutir à des arrêtés signés fin juin 2009 respectant les orientations stratégiques fixées par le préfet coordonnateur de bassin.

Le renforcement de la protection des captages les plus exposés aux pollutions

En vue de protéger les captages les plus menacés par des pollutions diffuses, visés par le Grenelle de l'environnement le BRGM a été mobilisé pour aider les collectivités concernées à délimiter les bassins d'alimentation et prendre part à la mise en place des comités de pilotage locaux. Un chargé de mission « protection des captages » a été recruté dans le cadre des redéploiements au titre du Grenelle. Placé au sein de la DREAL, il fournit un appui opérationnel aux services de police de l'eau du bassin. Le nombre de captages à protéger a été accru après une concertation avec les chambres d'agriculture menée sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin.



© DRAAF

Pratiques agricoles et pollution des eaux souterraines

La DREAL a pris part au comité de pilotage de l'observatoire des pratiques agricoles créé en 2008 par l'agence de l'eau Artois Picardie et les chambres d'agriculture du bassin, en liaison avec l'administration. Les premiers résultats sont attendus début 2010, dans le contexte de la préparation de la prochaine campagne de mesures des nitrates dans les eaux souterraines prévue par la directive « nitrates ».

Pour affiner la mesure de la pression de pollution des eaux souterraines par l'agriculture, la DREAL a défini les modalités de mise en oeuvre d'un réseau de mesures du reliquat d'azote en début de période de drainage dans le compartiment sous-racinaire des sols cultivés.

► Protéger le patrimoine historique

Le développement de l'archéologie préventive

Depuis ces cinq dernières années, l'aménagement foncier dans le Nord - Pas-de-Calais a connu un taux de progression important, répondant à la forte densité de population et à l'attractivité de ce territoire frontalier. L'archéologie préventive y est donc particulièrement développée.

L'ensemble du territoire régional a fait l'objet d'arrêtés de zonages archéologiques, permettant d'organiser la saisine réglementaire des services de l'État à l'occasion des projets d'aménagement et d'urbanisme. Les services déconcentrés de l'État (DRAC-Service régional de l'archéologie (SRA)) sont placés au coeur du dispositif, puisqu'ils prescrivent les diagnostics et les fouilles après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique, définissent les objectifs scientifiques, désignent les responsables scientifiques et assurent le contrôle scientifique et technique des opérations archéologiques jusqu'à la valorisation et la publication des résultats.

En 2009, le SRA a instruit un peu plus de 7 000 documents d'urbanisme et d'aménagement, il a sollicité la prescription de 220 diagnostics et de 35 fouilles. En ce domaine, les taux de prescriptions de la région Nord - Pas-de-Calais sont parmi les plus faibles au niveau national. Ils révèlent la préoccupation constante de concilier la protection du patrimoine et les exigences du développement économique.

Une région où interviennent de nombreux opérateurs agréés

A côté de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), qui assure un tiers des fouilles archéologiques régionales, depuis les années 1980, plusieurs collectivités territoriales du Nord - Pas-de-Calais ont créé leurs services archéologiques capables d'intervenir pour répondre aux besoins de la protection du patrimoine et du développement économique local. Ces services archéologiques territoriaux agréés seront prochainement au nombre de douze dans la région. Il faut signaler l'émergence de sociétés privées comme Archéopole (d'origine régionale) ou Archéosphère. Les sociétés privées réalisent, quant à elles, le dernier tiers des fouilles archéologiques. L'équilibre atteint dans la répartition des chantiers de fouilles entre les différents types d'opérateurs souligne la nécessité d'une cohérence et d'un contrôle scientifique et technique qu'exercent les services de l'Etat auprès de tous les opérateurs.

Une série de protections « monuments historiques » en accompagnement de la candidature UNESCO du Bassin minier Nord - Pas de calais :

La candidature au Patrimoine mondial est portée par l'association Bassin Minier Uni. L'inscription est demandée en tant que « Paysage culturel évolutif vivant », soit au sens de la définition de l'Unesco « un ouvrage combiné de l'homme et de la nature ». Le périmètre du bien proposé à l'inscription est composé de trois zones prenant en compte la représentativité patrimoniale et paysagère et la nécessaire évolution d'un cadre de vie. Il s'étend sur les deux départements et 8 intercommunalités.

Après 7 ans d'une instruction soutenue par les deux ministères de l'Ecologie et de la Culture, et accompagnée techniquement et financièrement par les services de l'Etat en région (DRAC et DREAL), le gouvernement français a déposé le 25 janvier 2010 le dossier de proposition d'inscription du Bassin Minier du Nord et du Pas-de-Calais à l'Unesco.



© DRAC

L'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine minier dès la fermeture des mines par des protections au titre des Monuments Historiques, il poursuit cette politique afin d'accompagner la candidature du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ainsi il a été décidé en 2009 des mesures de protection pour 70 édifices. Pour les sites techniques, la totalité des chevalements subsistants, signaux de l'exploitation minière (22 sur les 600 ayant existé), sont désormais protégés et les grands

ensembles d'exploitation que sont les sites de Wallers, Oignies et Loos-en-Gohelle ont vu leur protection étendue et renforcée par le classement. Le Centre Historique Minier de Lewarde, jusqu'alors non protégé, a été classé ainsi qu'une curiosité : un ancien puits de mine transformé en église en 1850 à La Sentinelle, près de Valenciennes. En dehors des grands ensembles de l'exploitation

minières déjà signalés, les autres édifices représentatifs du travail et de la vie ouvrière qu'il s'agisse d'édifices publics, de santé, de logements, de salles des fêtes, d'églises, d'écoles et de monuments commémoratifs ont tous été proposés.

L'action du plan de relance dans le domaine du patrimoine monumental

La région Nord - Pas-de-Calais compte environ 1 600 édifices protégés au titre des monuments historiques. Un rapport de décembre 2007 du ministère de la Culture et de la Communication sur l'état du parc monumental français considérait que, dans la région, 70 monuments classés pouvaient être considérés comme globalement ou partiellement « en péril » nécessitant des travaux rapides. Grâce au plan de relance, 8 édifices ont été concernés par une opération de restauration (et une étude). Cela a permis de soutenir l'activité économique des entreprises de couverture et de maçonnerie mais également d'artisans d'art.

Les territoires, supports de l'intégration des politiques

Les territoires ne sont pas de simples réceptacles des politiques de l'Etat. Celles-ci doivent être ordonnées pour répondre au mieux aux enjeux de chaque territoire et en valoriser les atouts. La gouvernance est au coeur des problématiques de développement local et l'Etat accompagne les acteurs locaux dans la structuration de nouveaux territoires que sont par exemple les aires métropolitaines et les espaces frontaliers.

— Soutenir les projets territoriaux

Les projets d'excellence territoriale

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'axe 4 du programme opérationnel européen du FEDER, un appel à projets a été lancé en 2008 pour "accompagner quelques projets vers l'excellence territoriale". Ces opérations devaient à la fois être exemplaires en matière de développement durable mais également contribuer de manière forte au rayonnement régional et avoir des effets sur la structuration du territoire. 36 dossiers de candidatures ont été reçus au titre de cet appel à projets. Après une première sélection, 27 d'entre eux ont fait l'objet d'une instruction approfondie.

Le Comité de programmation pluri-fonds du 12 juin 2009 a retenu 15 projets, au titre du volet investissement pour un montant potentiel de subventions FEDER de 46,7 millions d'euros parmi lesquels les éco-quartiers de l'Horlogerie (arrondissement de Béthune) et du Raquet (arrondissement de Douai), le projet urbain du zoo de Maubeuge, le projet d'aménagement du Val de Scarpe (arrondissement d'Arras). Six autres projets ont également été retenus pour une aide à l'ingénierie : aménagement de l'axe Liane (arrondissement de Boulogne-sur-Mer), reconversion du site minier de Wallers Arenberg.

Les dossiers de demandes de subvention devront être déposés au plus tard avant le 31 décembre 2010.

Les fonds territoriaux

Les fonds territoriaux du contrat de projets Etat-Région (CPER) se composent de 3 fonds distincts : le fonds de développement dédié au littoral (FODEL), le fonds de développement du Hainaut-Cambrésis (FODEHC), consacré aux territoires des 4 arrondissements du Hainaut et du Cambrésis (Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes) et le volet territorial stricto sensu du CPER.

La première phase de leur mise en oeuvre, marquée par la signature de conventions territoriales avec les territoires concernés est aujourd'hui en voie d'achèvement. Aussi, l'année 2009 a été consacrée à la poursuite de ce processus par le recensement, en étroite relation avec les services de l'Etat concernés (DREAL, DRAC et sous-préfectures) et les collectivités territoriales (Région, Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais) des projets structurants à l'échelon régional et la relance des signataires des conventions territoriales signées en 2008. Sur cette base, les premières opérations pourront être programmées dès l'année 2010.

Les contrats urbains de cohésion sociale

La politique de la ville : 2009, une année charnière

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), que l'Etat engage avec les communes et les intercommunalités pour le développement des quartiers en difficulté, entrent dans leur troisième année, marquée par le lancement de l'évaluation des réalisations. Au cours de cette même période, l'Etat a financé et mis concrètement en oeuvre les mesures du plan Espoir-banlieues, qui viennent renforcer de façon spécifique les axes majeurs de dynamisation de ces territoires. C'est également en 2009 que 27 délégués du préfet sont entrés en fonction pour accompagner les projets de cohésion sociale au plus près des habitants de notre région.

Le Nord - Pas-de-Calais compte 73 zones urbaines sensibles, où résident 10% de la population régionale. 46 CUCS ont été signés concernant 273 quartiers et 98 communes :

- dans le Nord : 38 CUCS (8 intercommunaux et 30 communaux) ;
- dans le Pas-de-Calais : 8 CUCS (7 intercommunaux et un communal à Etaples).

Leurs contenus se sont déclinés dans les cinq thématiques prioritaires pour cette région :

- L'habitat et le cadre de vie
- L'accès à l'emploi et le développement économique
- L'éducation
- La santé
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Dans une région marquée par la jeunesse de sa population et par les difficultés d'insertion sociale et professionnelle qu'elle rencontre (chaque année entre 5 000 et 10 000 jeunes sortent du système éducatif, la moitié d'entre eux n'ayant aucune qualification validée), la question de l'éducation a occupé une place prépondérante dans le développement des quartiers pour représenter cette année 8 millions d'euros de dotation spécifique de l'Etat, celle-ci étant complétée par l'effort des collectivités.

Le volet éducatif des CUCS a en effet permis d'assurer :

- La continuité et la complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs,
- L'amélioration de la réussite scolaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- L'égalité des chances, notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles (cordées de la réussite et internats d'excellence)

Le programme de réussite éducative (PRE), financé exclusivement par l'Etat dans le cadre du plan de cohésion sociale, a permis de renforcer significativement les contrats engagés. L'originalité de ce dispositif est de mettre autour d'une table une équipe pluridisciplinaire associant tous les acteurs susceptibles d'être impliqués dans la vie des enfants et des jeunes afin de répondre à chaque situation individuelle de façon personnalisée. Chaque enfant peut ainsi bénéficier d'un parcours sur mesure.

On compte cette année en région Nord-Pas de Calais 61 projets de réussite éducative (35 pour le Nord et 26 pour le Pas-de-Calais) et 6 internats de réussite éducative.

Le cas particulier des restructurations de défense

Le Gouvernement a décidé et annoncé en juillet 2008 le plan de restructuration du ministère de la défense pour la période 2009 – 2014. Ce plan, qui concerne l'ensemble du territoire se concrétise en région Nord - Pas-de-Calais par la fermeture du 601ème Régiment de Circulation Routière d'Arras à l'été 2009, par la fermeture de la base aérienne BA103 de Cambrai-Epinoy à l'été 2012 et par le transfert des activités à Lille du BSN, Bureau du Service National de Valenciennes à l'été 2012. Les effectifs concernés sont d'environ 2 300 personnels civils et militaires.

Des mesures d'accompagnement des territoires destinées à compenser l'impact économique et social engendré par les dissolutions ou les transferts ont conduit à mettre en place des contrats de redynamisation de sites de défense (6,26 millions d'euros budgétés pour le CRSD d'Arras et 10 millions d'euros pour Cambrai) ou des plans locaux de redynamisation (3 millions d'euros pour le PLR de Valenciennes). Des mesures d'accompagnement social sont mises en place pour la reconversion et la mobilité des personnels concernés. Enfin des mesures d'exonération fiscales et sociales sont définies et appliquées aux territoires impactés.

Le projet Louvre-Lens

De nombreuses avancées ont eu lieu en 2009. S'agissant du bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, les entreprises de construction ont été retenues en septembre 2009. La première pierre du chantier a été posée le 4 décembre 2009 pour un objectif d'ouverture au 2ème semestre 2012.

L'accompagnement du projet

L'Etat s'est attaché à accompagner la valorisation économique et touristique du projet.

Le préfet de région a commandé à la mission d'expertise économique et financière (MEEF) de la DRFIP, début mars 2009 une étude portant sur l'analyse des externalités économiques induites dans des projets comparables au Louvre-Lens et la mise en évidence des conditions d'optimisation des effets induits. Cette étude a été présentée en septembre 2009.

Une étude des publics a évalué le potentiel de visiteurs à 700 000 les deux premières années puis environ 550 000 visiteurs les années suivantes, ce qui placerait le Louvre-Lens dans les dix premiers musées français et le premier en région. L'implantation du musée devrait permettre de créer 200 à 250 emplois directs et entre 300 à 350 emplois indirects. Enfin, 250 à 350 emplois supplémentaires devraient être créés pour les besoins du chantier et des programmes de requalification urbaine autour du musée.

Dans le cadre d'Euralens, un groupe de travail porte sur le développement économique autour du Louvre-Lens ; il est piloté par le sous-préfet de Lens, avec l'appui de la Mission bassin minier. Ce groupe a pour objectif de développer l'attractivité du territoire et de proposer le dispositif d'évaluation associé.

La maison du Louvre-Lens, centre névralgique de ce projet

La maison du projet s'est installée à Lens, à proximité du Louvre-Lens dans un ancien centre culturel qu'il a été nécessaire de trans-

former en six mois. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lens, d'un coût de 737 K€ ont bénéficié de 500 K€ de crédits FNADT, dans le cadre du plan de relance. L'objectif de la maison du projet est d'une part, de permettre au public de s'approprier concrètement l'arrivée du musée pendant sa construction et d'autre part de réunir en un même lieu les équipes travaillant ensemble dans le cadre d'Euralens.



© Préfecture du Pas-de-Calais

Améliorer la gouvernance des territoires

Les aires de coopérations métropolitaines

La démarche pour la réalisation d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports de l'Aire Métropolitaine Lilloise a été lancée en octobre 2009 après validation politique en mai. Cette démarche s'effectue dans un cadre partenarial très large qui associe les collectivités locales et certains opérateurs et établissements publics. Elle a pour vocation, à l'issue d'un diagnostic, de mettre en exergue les complémentarités et les conflits entre la trame verte et bleue, la trame urbaine et la trame des transports. (voir page 34)

Le territoire des waterings

La DREAL a apporté son appui au sous-préfet de Dunkerque pour l'animation et le secrétariat de quatre groupes de travail lancés début 2009 sur l'aménagement du territoire des waterings. 12 réunions associant élus et services de l'Etat ont permis d'identifier des propositions concrètes tant pour l'amélioration de la gestion hydraulique du système et la prise en compte des risques dans l'aménagement que pour les possibilités d'instaurer de nouveaux modes d'organisation et de lever de nouveaux financements.

Rationaliser l'intercommunalité

Les services des préfectures travaillent à la rationalisation de l'intercommunalité afin d'éviter une superposition de structures et le découpage du territoire en une mosaïque coûteuse et difficilement lisible.

Les actions menées en 2009 avaient pour objectif la clarification des compétences, le contrôle de l'exercice effectif des compétences transférées et la clarification des relations financières entre EPCI et communes. En ce qui concerne la rationalisation des péri-

mètres, le nombre de structures a diminué (2 syndicats en moins dans le Nord, une fusion de communautés de communes dans le Nord et deux fusions dans le Pas-de-Calais, intégration de communes isolées dans les EPCI à fiscalité propre).

La réforme des collectivités territoriales devrait conduire à de nouveaux regroupements, afin que les intercommunalités aient la taille suffisante pour conduire les projets correspondant aux enjeux de leur territoire.

► Exploiter le potentiel du transfrontalier

► Mieux appréhender la problématique du transfrontalier

La série des atlas transfrontaliers, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (DREAL) et de la Région Wallonne, en partenariat avec la Région Nord - Pas-de-Calais et l'INSEE, s'est poursuivie avec la diffusion du tome 8 "Transports et infrastructures" lancé lors d'une conférence de presse tenue le 27 janvier, et l'achèvement du tome "Histoire" par pilotage d'un travail de rédaction concertée entre chercheurs français et belges. Tiré à 2500 exemplaires de chaque côté de la frontière, l'atlas est disponible en ligne et constitue une référence valorisée à maintes reprises dans des actions de recherche, d'étude et de concertation transfrontalière.

► Participer au développement des institutions transfrontalières

L'Etat participe activement au pilotage des 2 groupements européens de coopération territoriale (GECT), l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai créée le 28 janvier 2008 et le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale créé le 3 avril 2009.

Le préfet de région est le représentant de l'Etat à l'Assemblée de l'Eurométropole (avec Madame l'Ambassadrice de France en Belgique) et à l'Assemblée du GECT du littoral. Au sein des comités techniques des groupements, les techniciens chargés des questions transfrontalières de chaque partenaire (pour l'Etat, le SGAR) préparent les assemblées et les bureaux de chaque entité et assurent la coordination des groupes thématiques, en essayant d'impliquer au maximum les experts dédiés aux questions traitées. Pour exemple, la DREAL s'investit sur les sujets relatifs à la mobilité.

► Favoriser l'insertion du Hainaut-Cambrésis dans les dynamiques de développement

Outre le littoral et l'aire métropolitaine urbaine, un troisième système infra-régional émerge autour de Valenciennes, comprenant Cambrai, le Val de Sambre et l'Avesnois. Afin de développer ce territoire, une stratégie d'ouverture est souhaitable par la valorisation de son potentiel transfrontalier. L'Etat a pris l'initiative d'une étude afin d'identifier les pistes de développement de cet espace transfrontalier et de préconiser le système de coopération le plus adéquat entre les agglomérations de Valenciennes, le sud du Tournaisis, Mons, Maubeuge, La Louvière, Charleroi et Cambrai.



Réunion de lancement de l'étude sur le développement de l'espace transfrontalier du Hainaut, le 2 février 2010 au Grand Hornu © SGAR

Sigles et acronymes

ACSE = Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ADEC = Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences
AFNOR = Association Française de Normalisation
AGEFIPH = Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AML = Aire Métropolitaine Lilloise
ANRU = Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APCE = Agence Pour la Création d'Entreprise
ARH = Agence Régionale de l'Hospitalisation
ARIA = Association Régionale de l'Industrie Automobile
ARTS = programme Artiste Rencontre Territoire Scolaire

BSN = Bureau du Service National
BTP = Bâtiments et Travaux Publics

CAD = Communauté Urbaine du Douaisis
CAMVS = Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre
CAPH = Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
CAVM = Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
CCDE = Centre de Création et de Développement des Eco-entreprises
CCID = Commission Communale des Impôts Directs
CCLIN = Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales
CCSF = Commission des Chefs de Services Financiers
CDI = Centre des Impôts
CFA = Centre de Formation et d'Apprentissage
CHRS = Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRU = Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIRE = Cellule Interrégionale d'Epidémiologie
CMR = Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction
CNAMS = Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services
CNFPT = Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPA = Conseil National des Professions de l'Automobile
CNSA = Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CODEFI = Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des Entreprises
COPIRE = Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi
COREPAM = Commission Régionale pour la Pêche maritime et l'Aquaculture Marine
CPER = Contrat de Projets Etat-Région
CRAM = Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRCI = Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CREPS = Centre Régional de l'Éducation Populaire et du Sport
CRIE = Chargé de Mission Régional à l'Intelligence Economique
CRSD = Contrat de Redynamisation de Site de Défense
CUCS = Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DALO = Droit Au Logement Opposable
DDFiP = Direction Départementale des Finances Publiques
DDPAF = Direction Départementale de la Police Aux Frontières
DDTM = Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDR = Dotation de Développement Rural
DGCP = Direction Générale de la Comptabilité Publique
DGE = Dotation Globale d'Équipement
DGFIP = Direction Générale des Finances Publiques
DGI = Direction Générale des Impôts
DIRECCTE = Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAAF = Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DRCA = Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat
DRDFE = Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFiP = Direction Régionale des Finances Publiques

DRJSCS = Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRTEFP = Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DSF = Direction des Services Fiscaux

EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF = Etablissement Public Foncier
ESAT = Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FCTVA = Fonds de Compensation pour la Taxe à la Valeur Ajoutée
FDACR = Fonds Départementaux d'Adaptation du Commerce Rural
FEDER = Fonds Européen de Développement Economique Régional
FEP = Fonds Européen pour la Pêche
FISAC = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FISO = Fonds d'Investissement Social
FNADT = Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FODEHC = Fonds de Développement du Hainaut-Cambrésis
FODEL = Fonds de Développement du Littoral
FSI = Fonds Stratégique d'Investissement
FMEA = Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles

GAPIET = Groupe d'Action Chargé de l'Intelligence Economique Territoriale
GPEC = Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRSP = Groupement Régional de Santé Publique

ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
InVS = Institut de Veille Sanitaire
IRCICA = Institut de Recherche en Composants et Systèmes pour l'Information et les Communications Avancées

LMCU = Lille Métropole Communauté Urbaine
LMD = Licence-Master-Doctorat

MAUD = Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable
MEDEE = Maîtrise Energétique des Entraînements Electriques
MEDEF = Mouvement des Entreprises de France
MEEF = Mission d'Expertise Economique et Financière
MGI = Mission Générale d'Insertion

NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises
NFID = Nord France Innovation Développement

OFII = Office Français de l'Immigration et de l'Insertion
ONEMA = Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONPDS = Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé
OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPPBT = Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

PDALPD = Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PLDE = Programme Local de Développement Economique
PME = Petites et Moyennes Entreprises
PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH = Programme Local de l'Habitat
PLR = Plan Local de Redynamisation
PLU = Plan Local d'Urbanisme
PLUS = Prêt Locatif à Usage Social
PRAGSUS = Plan Relatif à l'Alerte et la Gestion des Situations d'Urgence Sanitaire
PRCTE = Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise
PRE = Programme de Réussite Educative
PRES = Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRIAC = Programme Interdépartemental de l'Accompagnement du Handicap et de la Perte d'Autonomie

Sigles et acronymes

PRITH = Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PRSP = Plan Régional de Santé Publique
PRST = Plan Régional de Santé au Travail

R&D = Recherche et Développement
RNCP = Registre National des Certifications Professionnelles
RPIE = Responsable régional de la Politique Immobilière de l'Etat
RSA = Revenu de Solidarité Active

SAFER = Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SGAR = Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SEGPA = Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIDPC = Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIE = Service des Impôts aux Entreprises
SIP = Service des Impôts aux Particuliers
SIRACEDPC = Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile
SRA = Service Régional d'Archéologie
SROS = Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
SYMSE = Système mutualisé d'évaluation et de suivi des élèves en région

TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales
TCSP = Transport en Commun en Site Propre
TEAM² = Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux
TER = Train Express Régional
TIC = Technologies de l'Information et de la Communication
TPE = Très Petite Entreprise

UPA = Union Professionnelle Artisanale
URAF = Union Régionale des Associations Familiales
URMEL = Union Régionale des Médecins Exerçant à Titre Libéral

VAD = Vente A Distance
VAE = Validation des Acquis et de l'Expérience

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZUS = Zone Urbaine Sensible

Coordonnées des services dont l'activité est présentée dans ce rapport

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet : **Jean-Michel BÉRARD**
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
Secrétaire Général : **Pierre STUSSI**
Préfecture de Région - SCRIVE
12 – 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32
www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Rectorat
Rectrice : **Marie-Jeanne PHILIPPE**
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90
www.ac-lille.fr

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
Directrice Régionale : **Claude REISMAN**
82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
Directeur Régional : **Michel PASCAL**
44 rue de Tournai- 59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 40 54 54 - Fax : 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
Directeur Régional : **André BOUVET**
35, rue Boucher de Perthes - 59044 LILLE cedex
Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00
www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr

Agence régionale de santé (ARS)
Directeur : **Daniel LENOIR**
2, rue de Tenremonde
59042 LILLE cedex
Tél : 03.20.06.70.20 – Fax : 03.20.06.70.30
www.ars.sante.fr
www.arh5962.fr et www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
Directrice Régionale : **Marie-Laure BALMÉS**
70, rue Saint Sauveur - BP 456
Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63
www.npdc.travail.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
Directrice Régionale : **Sophie BOUYER**
Cité Administrative - BP 505 - 59022 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 41 00 - Fax : 03 20 96 42 99
www.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
Directrice Régionale : **Véronique CHATENAY - DOLTO**
Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59800 LILLE
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23
www.culture.gouv.fr

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ)
Directrice : **Fadéla BENRABIA**
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 01 00 - Fax : 03 28 38 01 01
www.fasild.fr

Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)
Déléguée Régionale : **Cathy BUQUET**
Espace Recherche Innovation
2, rue des canoniers - 59800 LILLE
Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20
www.recherche.gouv.fr

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)
Déléguée Régionale : **Isabelle DELCROIX-NAULAIX**
Préfecture de Région - SCRIVE
12 - 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Tel : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96
www.droitsdesfemmes.org

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Délégué Régional : **Hervé PIGNON**
Centre tertiaire de l'Arsenal
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71
www.ademe.fr

Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)
Délégué Régional : **Francis ONRAET**
Aéroport de Lille Lesquin - BP 429 - 59814 LESQUIN cedex
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06
www.dgac.fr

Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIACVG)
Directeur Interdépartemental : **Michel SFIOTTI**
Cité administrative – Rue de Tournai - 59048 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 12 34 - Fax : 03 20 62 12 30
www.defense.gouv.fr

Direction interrégionale des douanes
Directeur Interrégional : **Philippe GALLY**
5, rue de Courtrai - BP 683 - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 28 36 36 36 - Fax : 03 20 06 30 59
www.douane.gouv.fr

Coordonnées des services dont l'activité est présentée dans ce rapport

Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Directeur Interrégional : **Laurent Courcol**
4, rue du Colonel Fabien – BP 34
6083 LE HAVRE cedex
Tél : 02.35.19.25.43. – Fax : 02.35.43.38.70
Antenne de Boulogne-sur-Mer
92 quai Gambetta - B.P. 629
62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex
Tél : 03.21.30.53.23- Fax : 03.21.30.08.23

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ)

Directrice Interrégionale : **Michèle CHAUSSUMIER**
172 rue de Paris – 59000 LILLE
Tél : 03 20 21 83 50 - Fax : 03 20 21 83 69
www.justice.gouv.fr

Direction régionale de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Directeur Régional : **Manuel LESUR**
3, rue Jeanne Maillotte - BP 2021 -59013 LILLE Cedex
Tél : 03 20 30 35 30 - Fax : 03 20 57 98 96
www.afpa.fr

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Directeur Régional : **Daniel HUART**
130, avenue Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00
www.insee.fr

Direction régionale des services pénitentiaires de Lille (DRSP)

Directeur Régional : **Alain JEGO**
123 rue Nationale - BP 765 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64
www.justice.gouv.fr

Pôle Emploi

Directeur Régional : **Karim KHETIB**
28/30, rue Elisée Reclus -59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.28.76.09.44 – Fax : 03.20.42.52.79
www.pole-emploi.fr

Service de la Navigation - Direction régionale des Voies naviga- bles de France (SN - VNF)

Directeur régional : **Jean-Pierre DEFRESNE**
37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71
www.vnf.fr

Notes

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Secrétariat général pour les affaires régionales
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex - Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32
Site internet : www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Photos couverture : DRAC - MEEDDM - SGAR - DREAL - CE
Conception et réalisation : SGAR Nord - Pas-de-Calais, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat dans la région
Maquette : préfecture du Nord / Direction des télécommunications et des systèmes d'information (DITSI)
Bureau mutualisé des supports d'information

Impression : La Monsoise

Rédaction achevée en juin 2010 / imprimé sur du papier couché écocertifié



Rapport d'activité des services de l'Etat
dans la région Nord - Pas-de-Calais - Juin 2010

